

# M

N°220  
SEPTEMBRE 1998

# Montpellier

## Notre Ville

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE



## IMPOTS LOCAUX

Comme en 1997 Comme en 1998

en **1999**, pour la 3<sup>e</sup> année

Augmentation des  
impôts locaux

# 0%

**Georges Frêche, Maire de Montpellier, gagne en Cour d'Appel contre Jacques Blanc. Jacques Blanc est condamné à rembourser les sommes aux entiers dépens du procès**

*(Voir page 12)*

**Un nouveau plan de circulation pour l'Est de Montpellier**

*(Voir pages 10 et 11)*

# Ils remercient la ville

## Joao Havelange, président de la FIFA

Dans un courrier adressé au Maire de Montpellier, monsieur Joao Havelange, président de la FIFA, rend hommage "aux grandes valeurs intellectuelles, artistiques et sportives déployées pour la réalisation exemplaire de ce qu'a été cette Coupe du Monde en France et particulièrement à Montpellier". Il se félicite également de l'accueil qui a été réservé par les Montpelliérains aux membres de la FIFA et aux sportifs.

## R. Molines, président du Montpellier-Handball

à Georges Frêche : "Comme vous le savez, nous avons organisé le 7 juin 1998, notre traditionnel tournoi international de handball sur le complexe sportif C. Béal. Ce tournoi nous a permis une nouvelle fois de réaliser un magnifique rassemblement de jeunes, pour cette 16ème édition. Je me fais l'interprète du Bureau Directeur du Montpellier Handball, et vous remercie très chaleureusement de l'aide précieuse que l'ensemble de vos services nous a apportée..."

## J.P. Dudragne, Président du Rotary Club Montpellier-Guilhem

"Grâce à votre participation, la soirée du 26 mai 1998, au cours de laquelle l'ensemble vocal et instrumental de Montpellier a interprété la Messe en si mineur de Jean-Sébastien Bach, a été un succès. Près de mille six cents personnes y ont assisté ce qui nous permettra de remettre une somme importante représentant la totalité de notre bénéfice à la Fondation Rotary pour l'opération POLIO PLUS..."

## Le Comité d'organisation de "Cultures sans Frontières"

"La journée culturelle internationale du 28 mars 98 (Cultures sans Frontières) a été un franc succès. Ce fut l'occasion de réunir 20 associations du monde entier et plus de 1000 visiteurs assoiffés de culture. Au nom de toute l'équipe, nous tenons à remercier la Mairie de Montpellier, fidèle partenaire de la jeunesse, pour le prêt de l'estrade qui a permis d'animer en chants et danses folkloriques notre journée..."

## Jean-Luc Rosso, Président du Centre Equestre de Montpellier Grammont

"Le Centre Equestre Montpellier Grammont reprend ses activités d'enseignement et de loisirs pour tous après avoir vécu deux événements sportifs intenses en mai 1998 à l'occasion du 2ème Jumping de Montpellier et du Championnat Inter-Départemental 5ème catégorie. La Ville de Montpellier s'est associée pleinement à ces deux manifestations et nous tenons à l'en remercier. Le succès grandissant du 2ème Jumping de Montpellier est notre plus belle récompense et n'aurait pu être possible sans l'aide efficace et chaleureuse des différents services municipaux..."

## Professeur Régis Pouget, Président de la Fédération Régionale des Associations de Prévention Santé

"Vous avez bien voulu m'informer par lettre en date du 2 juin 1998 de votre décision d'augmenter la subvention de la Mairie à la Fédération Régionale des Associations de Prévention Santé, ainsi que son maintien pour 1999. Au nom de la FRAPS, je tiens à vous dire tous nos remerciements et la satisfaction que nous éprouvons de constater l'intérêt que vous n'avez jamais cessé de porter aux actions de santé..."

## S. Bascoul, Présidente de la Confédération Syndicale du cadre de vie - union régionale Languedoc-Roussillon

"Votre conseil municipal a bien voulu nous attribuer une subvention de 14.000 Frs pour l'exercice 98. Nous vous remercions pour l'aide que vous nous

apportez dans notre action auprès de vos administrés dans les domaines de la vie quotidienne..."

## Joyce E. Leader, Consul Général des Etats Unis d'Amérique

remercie Georges Frêche pour la réception donnée en l'honneur de Jerry Abramson, Maire de Louisville, ville jumelle de Montpellier : "J'ai été très heureusement intéressée de découvrir les excellentes relations qui existent entre votre très dynamique ville jumelle et votre non moins dynamique municipalité. J'ai été ravie de participer à cette grande soirée placée sous le signe de notre belle et profonde amitié franco-américaine..."

## J. Daniel Bur, pour l'association Les Amis de l'Ensemble Vocal de Montpellier (AEVM)

remercie Georges Frêche pour l'aide apportée à l'occasion du concert donné le 26 mai dernier au Corum. Une manifestation appréciée par quelques 1600 spectateurs et 200 invités présents à l'opéra Berlioz. "Lors des préparatifs de cette manifestation, nous avons pu apprécier la courtoisie de l'accueil et la remarquable efficacité des services municipaux ainsi que des gestionnaires du Corum..."

## L'association montpelliéraine de baby-foot

"Le championnat de France de baby-foot s'est déroulé les 30 et 31 mai 1998 au Palais des Sports René Bognol. Nous tenons par la présente lettre à vous remercier personnellement de votre soutien, ainsi que le conseil municipal, pour la présence de deux élus lors de la remise des récompenses. Nous voudrions, par votre intermédiaire, remercier le Service des Sports pour toutes les facilités qu'il nous a apportées lors du déroulement de cette compétition, ainsi que les services de la communication et des réceptions-protocole pour leur aide logistique et leur présence..."

## Maurice Peyre (Rasteau - Vaucluse),

adresse à la Mairie de Montpellier une carte postale chaleureuse à l'issue de la coupe du Monde : "Comme de très nombreux amoureux de foot, nous sommes venus en famille à Montpellier assister aux six rencontres de Coupe du Monde qui s'y déroulaient. Je viens aujourd'hui témoigner de la super organisation qui a été mise à notre disposition. Nous avons été "dirigés, stationnés, navettés, et accueillis" au stade avec beaucoup de gentillesse. Pour tout cela, merci à tous, et bravo !"

## Le professeur Dominique Rousseau, Unité de Formation et de Recherche de l'Université de Montpellier I

"Je tiens à vous remercier de la réception que vous avez bien voulu organiser en l'honneur du séminaire international qui s'est tenu à la Faculté de Droit de Montpellier du 2 au 6 juillet 1998. L'ensemble des collègues et Présidents des Cours Constitutionnelles de dix huit pays européens ont ainsi pu apprécier le développement de la ville et les bonnes relations qu'elle entretient avec la Faculté..."

## Hélène Seguignes, responsable régional des Eclaireuses et Eclaireurs de France

"Dans le cadre du budget primitif 1998, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 15000 francs à notre association. Dans cette période de l'année, très importante pour nous à la chaudière des activités régulières de l'année scolaire et des camps d'été, nous mesurons pleinement l'importance de cette aide, pour le développement de nos activités vers des publics de plus en plus larges et pour la mise en place de nouveaux projets.

# Stabilisation des impôts locaux (1996-2001)

EDITO

## DES IMPÔTS STABLES

Tous les contribuables de Montpellier et du District ont pu voir sur les panneaux urbains réservés à la Ville l'affiche en caractères noirs sur fond jaune qui s'engage à cette stabilisation au nom du Maire et de la majorité municipale.

Cela veut dire que pour les années 1997, 1998, 1999, la Ville et également le District ont choisi de ne plus augmenter leurs impôts. Il y a toutes les raisons pour que, compte tenu des finances extrêmement saines des deux collectivités locales, la même politique de stabilisation soit suivie en l'an 2000 et en 2001 également.

Ainsi sur les six ans du mandat municipal 1995-2001, au milieu duquel nous sommes, les impôts auront augmenté deux ans et auront été stabilisés totalement pendant quatre ans.

Cette augmentation sur deux ans correspondra globalement à l'inflation sur ces six ans et la promesse faite lors de la campagne de 1995 d'augmenter les impôts comme l'inflation est donc en passe d'être tenue.

## LES MOUVEMENTS EN ACCORDÉON DE 1997 À 1999

Le contribuable qui regardera, cependant, sa fiche d'imposition locale pour 1997, ou 1998, pour ne retenir que les deux dernières années, s'apercevra que 0% en 1998, par exemple, cela veut dire «-3,53 %» pour les impôts de la Ville et «+ 39,47 %» pour ceux du District.

Or la moyenne des deux mouvements, en valeur absolue, équivaut bien à 0 %.

**D'où viennent ces distorsions ?** Cela est simple et compliqué à comprendre. Essayons d'expliquer.

Jusqu'à 1996, le District de Montpellier faisait l'avance des sommes nécessaires aux sapeurs-pompiers et au traitement des ordures ménagères, comme cela avait été fait depuis la création du District de Montpellier par Me François Delmas, alors Maire. Le District demandait ensuite aux communes de le rembourser. On appelait, par exemple, dans chaque commune le remboursement pour les pompiers : «le contingent Incendie».

Or la commune de Lattes a introduit, il y a quelques années, au Tribunal Administratif de Montpellier des instances demandant que ces deux dépenses (pompiers et ordures ménagères) ne soient plus payées par les communes du District mais directement par ce dernier. Le Tribunal Administratif de Montpellier a fait droit à ces deux pourvois, ce qui a amené un mouvement d'accordéon commencé en 1997, poursuivi en 1998, année la plus chamboulée, et qui se terminera en 1999.

En effet, en 1997, le District a augmenté ses taux pour prendre en charge seul directement ces deux dépenses. A contrario les 15 communes du District n'ont pas eu à inscrire ces dépenses dans leur budget. Résultat : le taux du District, au-delà de 0 % , a augmenté de 9,75 %, correspondant au paiement des pompiers et du traitement des ordures ménagères. Par contre, les impôts des communes ont baissé d'autant.

Ce qui complique la donne, c'est que toute collectivité qui a payé indûment, aux termes de la loi, une somme, a le droit de se faire rembourser pour les quatre années précédentes. C'est ce que les juristes appellent «la déchéance quadriennale». Comme le District a anticipé d'un an la décision du Tribunal Administratif de Montpellier, en ce qui concerne le contingent Incendie, en 1997 il se trouve devoir à chacune des 15 communes trois ans de contingent incendie et quatre ans de traitement des ordures ménagères.

La décision a été prise par les Maires d'augmenter les impôts du District en 1998 de 39,47% pour pouvoir rembourser en une seule fois aux communes les sommes correspondantes.

La Ville de Montpellier a réparti ces sommes à la baisse auprès des contribuables. Ainsi les taux de la Ville pour 1998 n'ont pas été stables à 0 % mais ils ont en fait baissé de «- 3,53%» ce qui correspond aux trois ans de contingent incendie reversés par le District.

Quant aux dépenses pour le traitement des ordures ménagères, les choses se sont passées de la façon suivante . D'abord, en 1997, le District ayant pris en charge directement cette dépense, les usagers de Montpellier n'ont pas eu à la payer. C'est pourquoi la Ville a baissé en 1997 de 18 % la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette baisse est définitive.

En 1998, le reversement d'arriérés sur quatre ans par le District se répercute en une nouvelle baisse de 71,28 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette baisse ne durera qu'un an car en 1999 il n'y aura pas de remboursement du District. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères remontera donc d'autant pour atteindre son niveau de 1997, la baisse de 18 % de 1997 restant elle acquise, comme il a déjà été dit.

## STABILITÉ GLOBALE SUR 1998 - 2001

Venons-en donc maintenant à 1999. Pour Montpellier, nous venons déjà de traiter des ordures ménagères. Pour le District, qui n'aura plus rien à rembourser aux communes, les taux baisseront d'un peu plus de 28 %. Pour la Ville, les taux qui ont baissé de 3,53 % en 1998, augmenteront de 3,64 % en 1999.

**Ainsi s'achève ce mouvement d'accordéon. Chacun pourra voir que les taux d'imposition en 1999 seront les mêmes qu'en 1997. Par la suite, en l'an 2000, la feuille d'imposition indiquera clairement 0 % d'augmentation pour les taux de la Ville et 0 % d'augmentation pour les taux du District, de même en 2001.**

Nous ne doutons pas que de sympathiques concitoyens vont prendre leur règle à calcul et leurs fiches d'impôt pour vérifier tout cela. Pour être bien d'accord, indiquons que tout ce qui vient d'être dit est «approximativement exact», car les compensations, exactes en valeur absolue entre les impôts perçus par le District en plus et par la Ville en moins, ne peuvent pas l'être au niveau des particuliers. Explicitons : quand la Ville paye le traitement des ordures ménagères, le coût est répercuté sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) dont les particuliers paient la plus grosse part et les entreprises une faible proportion. Par contre, le District ne perçoit pas la T.E.O.M.. Donc, quand le traitement des ordures est à sa charge, le coût est réparti sur les quatre impôts locaux (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle). Alors les particuliers paient moins, environ 60 %, et les entreprises davantage, environ 40 %.

Il est bon de constater que le Maire de Lattes, qui se veut libéral, tel «l'arroseur arrosé», en gagnant son procès au Tribunal Administratif, a eu pour effet de légèrement favoriser les particuliers payant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au détriment des entrepreneurs et des libéraux payant la taxe professionnelle.

## DES IMPÔTS DANS LA MOYENNE DES GRANDES VILLES

Les éléments précédents étant indiqués, il est bon de préciser où en est Montpellier par rapport aux autres villes françaises. Comparons la aux 45 villes de plus de 100.000 habitants. Pour le produit des quatre impositions di-

rectes (taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti), le classement du Ministère de l'Intérieur pour la fiscalité 1997 est le suivant : Montpellier est classée 24ème sur 45, soit légèrement en dessous du milieu du tableau, ce qui est honorable.

En valeur absolue, l'imposition moyenne par habitant à Montpellier en 1997 a été de 3686 F. contre 3814 F. pour la moyenne nationale des 45 villes de plus de 100.000 habitants. Il faut ajouter que Montpellier, comme toutes les villes du Sud de la France, est pénalisée par le fait que la révolution industrielle du 19ème siècle s'étant produite à Paris et dans le Nord, les villes du Sud ont moins de taxe professionnelle que celles du reste de la France. Le handicap de Montpellier vaut, bien sûr, pour Nice, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Avignon, etc...

## UNE POLITIQUE FISCALE APPUYÉE SUR UNE GESTION SAINE

L'actualité des finances, c'est :  
- le compte administratif, qui présente l'exécution réelle du budget de 1997  
- le budget supplémentaire, qui apporte quelques ajustements au budget primitif de 1998.  
L'occasion de faire le point sur les finances de la Ville se présente donc en ce milieu d'année.  
L'évolution peut s'analyser sur la période 1989-1997, soit 9 ans.

## 1 - Une maîtrise des charges courantes

Depuis 1989, les dépenses de fonctionnement ont suivi le même rythme d'évolution que celui de l'inflation et de la croissance de la population, soit un total de 24 %.

Avec un ratio de 5 949 F/hab. en 1997 pour ces dépenses, Montpellier se situe en dessous de la moyenne nationale (6680 F/hab.) La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement est particulièrement faible, et ce depuis de nombreuses années. En 1997, elle s'élève à 41,7 % à Montpellier alors que la moyenne nationale est de 48,8%. C'est ainsi que la Ville peut dégager un fort taux d'autofinancement pour investir.

Cette maîtrise des charges courantes est d'autant plus remarquable que le gouvernement Juppé a opéré d'importants transferts de charges sur les budgets communaux de 1994 à 1996 (hausse de la T.V.A., hausse de la cotisation CNRACL, suppression de la franchise postale, blocage des dotations,...).

A cela il faut ajouter les charges particulières qui pèsent sur les «villes-centre». Montpellier construit et gère des équipements tels l'Opéra, le stade de la Mosson-Mondial 98, la piscine d'Antigone, la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale et Archives de Montpellier, les Festivals, etc... qui sont fréquentés par d'autres usagers que les habitants de la commune. Elle finance aussi des infrastructures d'intérêt régional ou même national comme l'Avenue Pierre Mendès-France, l'échangeur autoroutier de Rondelet ou la déviation de Ju-vignac qui ont coûté respectivement 28 et 33 millions de francs à la Ville, auxquelles il faudrait ajouter le rachat du péage sur l'A9, entre les sorties «Palavas» et «Rondelet».

## 2 - Amélioration des services rendus à la population

La rigueur de la gestion a permis de développer et d'améliorer les services rendus à la population. Des services nouveaux, diversifiés et adaptés à la situation économique et sociale, ont été créés : crèches, écoles, restaurants scolaires, Maisons pour Tous, terrains de sports, médiathèques..., avec des tarifs échelonnés au titre de la solidarité.

L'évolution des budgets présentés par fonctions traduit bien les priorités qui ont été définies

- Le chapitre «Aide et prévoyance sociale» a augmenté de 86 % entre 1989 et 1997  
- le chapitre «Sport et Beaux Arts» s'est accru de 35 % sur la même période  
- alors que les frais financiers ont diminué de 26 %.

## 3 - Une politique d'investissement qui prépare l'avenir et favorise l'emploi

3,9 milliards de francs ont été investis de 1987 à 1997. Qu'il s'agisse de grands projets structurants ou d'équipements de proximité, ces investissements ont été réalisés dans des domaines prioritaires tels que la jeunesse, les sports, la culture, l'environnement, la solidarité, etc...

L'effort de Montpellier en matière d'équipement est très supérieur à la moyenne des grandes villes : les dépenses d'équipement brut sont supérieures de 18 % à la moyenne des 45 grandes villes françaises de plus de 100.000 habitants.

Un tel volume d'investissements a largement contribué au développement de l'économie locale.

Le maintien d'un effort d'investissement régulier a permis de soutenir l'activité à une période où les autres agents économiques, et en particulier l'Etat, investissaient moins.

Chaque million de francs investi induit 3,1 emplois. Avec une moyenne annuelle de 390 millions de francs, cela représente 1 200 emplois par an...

## 4 - Un recours à l'emprunt très limité

S'il est normal de recourir à l'emprunt pour financer des bâtiments ou infrastructures qui dureront 10, 20, 50 ans ou plus, l'emprunt a été cependant limité au maximum. Ainsi, la dette par habitant est en 1998 de 7393 F, c'est à dire inférieure à celle de 1989, et inférieure à celle des grandes villes de France (soit 8009 F/habitant). De plus, les services financiers ont négocié et géré ces emprunts pour tirer le meilleur parti de la baisse des taux d'intérêt.

Depuis 1989, la charge de la dette a diminué de 39 MF, soit l'équivalent de 7,5 % de taxe d'habitation

## LES ÉQUILIBRES FINANCIERS SONT EXCELLENTS

Tous ces efforts de gestion se sont montrés payants : au total, les dépenses de fonctionnement augmentent moins vite que les recettes, dégageant une épargne en constante augmentation.

La Ville de Montpellier a su éviter le phénomène de «effet de ciseaux», qui a pourtant touché nombre de collectivités. C'est cette épargne qui permet de maintenir la capacité d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt :

- Les emprunts en 1998 ne représentent que 30 % du financement des investissements.  
- L'autofinancement participe à hauteur de 33 %  
- Le solde est constitué par des recettes propres d'investissement.

En définitive, la qualité de la gestion et l'équilibre des financements permettent de confirmer notre volonté politique : ne pas augmenter les impôts locaux. Les taux 1999, 2000 et 2001 seront exactement identiques aux taux de 1997. Ainsi, la progression des impôts sera inférieure à l'inflation sur la période 1995-2001, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyennes, des citoyens et des familles de Montpellier.

Georges FRECHE  
H.E.C.  
Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques  
Député-Maire

CATASTROPHE  
NATURELLE

M. le Député-Maire, lors du Conseil Municipal du 1er septembre 1997, avait demandé d'engager la procédure de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrains consécutifs aux épisodes de sécheresse suivis de fortes précipitations pour la période de 1992 à 1997. La Commission Interministérielle concernée, réunie le 29 mai 1998 à Paris, a émis un avis favorable sur le caractère de catastrophe naturelle, et la décision de classement de Montpellier en zone sinistrée a été prise. Cette décision a été publiée au Journal Officiel, le 1er juillet 1998. En application de la loi du 13 juillet 1982 n°82600, les intéressés, s'ils ne l'ont pas fait précédemment, disposent d'un délai de 10 jours suivant cette publication pour les dommages matériels, et au plus tard de 30 jours pour les pertes d'exploitation, pour faire une déclaration de sinistre auprès de leur compagnie d'assurance, la date de publication constituant le point de départ du délai d'indemnisation.

MONTPELLIER  
HANDBALL

Le club champion de France 98 communique la reprise de ses abonnements pour la saison 98/99. Depuis la carte de soutien "officiel", à la carte abonné ayant droit, Montpellier Handball prévoit de nombreux tarifs qui permettent d'assister aux 13 matches de championnat de France, tous les matches de coupe de France et au 1er tour de coupe d'Europe.

BIBLIOTHÈQUE  
AMÉRICAINE

Depuis le premier semestre 98, la Bibliothèque Américaine située au 11, rue Saint Louis est agréée en tant que Centre d'examen pour les candidats libres du TOEIC (Test of English for International Communication). Leader mondial des tests d'anglais professionnel, le TOEIC est destiné aux non-anglophones ayant recours à cette langue dans des situations professionnelles.

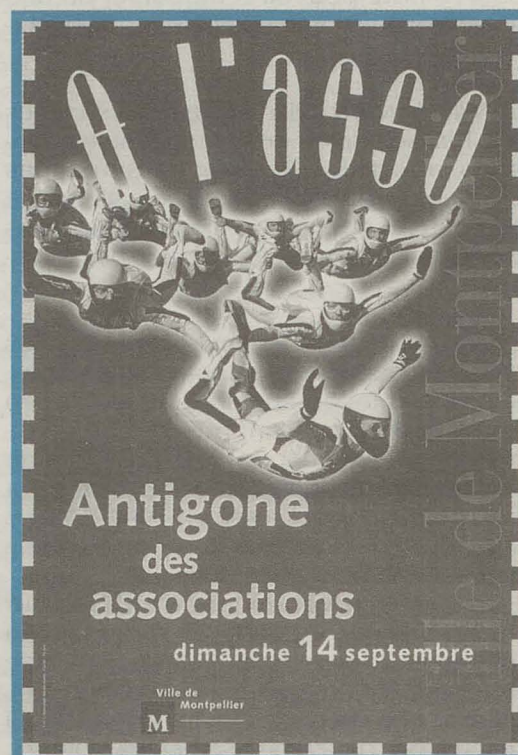
DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

Antigone des  
Associations

C'est le grand rendez-vous annuel des 1200 associations de la ville qui participent au dynamisme et à l'élan de notre cité. De 9h à 19h, sur un périmètre défini dans le quartier d'Antigone, entre la place Paul Bec et l'Esplanade de l'Europe, 80.000 visiteurs ont pu, l'an dernier, s'informer sur le secteur de leur choix, dans une ambiance de fête et de convivialité. Pour simplifier la circulation des visiteurs, les as-



sociations sont regroupées par thèmes : pôle santé (place de l'Europe), prévention routière (place Paul Bec), solidarité internationale, éducation, enfance (place de Thessalie), culture (place du Nombre d'Or)... Le stand de la ville, sera installé devant le District. Une garderie pour enfants est prévue à la Coupole. Une navette bus, assurera également une liaison entre le lycée Joffre et Antigone.



26 SEPTEMBRE

Solidarité avec  
Handicap International

Handicap International est une Organisation Non Gouvernementale qui agit depuis 15 ans en faveur des personnes handicapées dans une quarantaine de pays. Depuis 1992, elle combat une cause majeure de handicap : les mines antipersonnel qui mutilent et tuent plus de civils en temps de paix que de combattants. Depuis cinq ans, pour dénoncer le caractère intolérable de cette arme barbare, l'association invite le public français à ériger des pyramides de chaussures pour manifester son soutien et sa solidarité. Le samedi 26 septembre, sur la place de la Comédie, les montpelliérains sont invités à se mobiliser contre la production, la commercialisation, le transfert et l'utilisation des

mines antipersonnel. 126 pays ont déjà signé le Traité d'Ottawa. La France est également sur le point de ratifier une loi qui garantira la mise en application de ce traité. En outre, la campagne internationale pour interdire les mines, dont Handicap International est l'un des six membres fondateurs, a obtenu le Prix Nobel de la Paix en 1997. L'antenne montpelliéraine d'Handicap International sera présente sur le stand de la Maison des Tiers Mondes, le 13 septembre, à l'occasion de l'Antigone des Associations. **Handicap International - Action nord sud - Antenne de Montpellier**  
**Maison des Tiers Mondes, 27 Bd Louis Blanc - 34000 Montpellier**  
**Tél : 04 67 02 13 42**

CENTRE DU VOLONTARIAT :

10 millions de bénévoles,  
pourquoi pas vous ?

Vous souhaitez faire quelque chose d'utile en occupant votre temps libre, participer plus activement à la vie du monde qui vous entoure, partager vos compétences en équipe autour d'un projet, vous mettre au service d'une cause qui vous tient à cœur, vous épanouir en découvrant de nouvelles richesses... Vous pouvez aider une association : de manière ponctuelle ou régulière, dans des domaines très variés : culture, environnement, cadre de vie, social, éducation, formation, sport et loisirs... Le Centre du volontariat accueille, informe et oriente les candidats au bénévolat, en fonction de leurs aspirations, leurs

disponibilités, leurs compétences, vers les associations concernées. Parmi les actions possibles : activités au sein même d'une association (animation, secrétariat, comptabilité...); animation de quartiers, clubs, bibliothèques, ateliers de bricolage; soutien scolaire, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme; aide à la cohésion sociale, jeunes en difficulté, malades, handicapés, chercheurs d'emploi, personnes âgées, incarcérés... Pour mieux vous renseigner, le Centre du Volontariat a ouvert une nouvelle permanence d'accueil, le mercredi, de 16h30 à 18h30, au 85 avenue d'Assas, siège de l'association.

## Permanences :

85, avenue d'Assas :  
• mardi et jeudi / 14h à 16h  
• mercredi / 16h30 à 18h30  
• vendredi / 10h00 à 12h00

Espace Montpellier Jeunesse  
(rue Maguelonne)  
• jeudi / 16h30 à 18h00

**Centre du Volontariat**  
**85, avenue d'Assas**  
**34000 Montpellier**  
**Tél : 04 67 52 51 52**

17-19 SEPTEMBRE

6eme Comédie  
de l'Artisanat

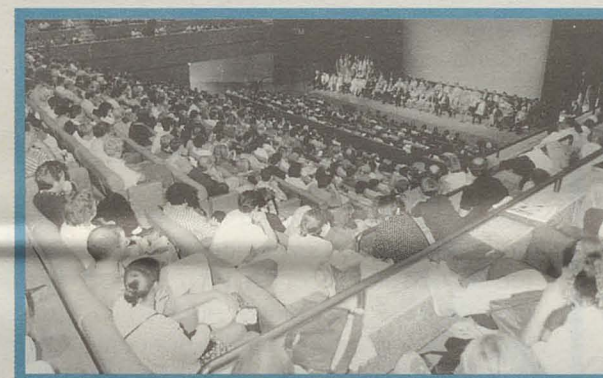
Durant trois jours, plus d'une centaine d'artisans (bâtiment, métiers de bouche, métiers d'art, services) démontreront en plein cœur de ville. Place de la Comédie et Esplanade, un savoir faire parfois ancestral et la qualité de leur production d'une grande diversité. Diversité mais aussi renouvellement, puisqu'un grand nombre d'exposants participent cette année pour la toute première fois à cette manifestation organisée par la Chambre des Métiers de l'Hérault en partenariat avec la Ville.

Place de la Comédie - Esplanade



10 OCTOBRE

## Accueil des nouveaux Montpelliérains



Comme chaque année, les nouveaux Montpelliérains seront reçus par le député-maire et le conseil municipal au cours d'une journée qui leur sera consacrée le samedi 10 octobre. Au programme de cette journée de rencontre et d'information : une visite guidée de la ville avec des guides de l'office du tourisme de la région de

Montpellier, la présentation de l'équipe et des services municipaux et une réception au Corum. Si vous êtes depuis moins d'un an dans notre ville, et que vous souhaitez participer à cette réception conviviale, faites-vous connaître et inscrivez-vous à l'office du tourisme :

Tél : 04 67 60 60 60

21-27 SEPTEMBRE

## Semaine Astroculture

En collaboration avec l'association Nouveau Sainte-Anne, l'univers Médiéval et l'Académie d'Astrologie, l'association GRAINES organise, du 21 au 27 septembre une grande fête des arts ouverte à tous les

montpelliérains. Mariant les arts, la culture et l'astrologie, cette grande foire médiévale prévoit un espace marchand en relation aux métiers, commerces et producteurs du Moyen-Age, une exposition sur "la trans-

mission du savoir, ainsi que de nombreuses animations.

**Info : Association GRAINES-Hérault**  
**Tél : 04 67 58 94 74**

20 SEPTEMBRE

Journée  
du Vélo

Un parcours cycliste de 12 kms, et le plaisir de rouler ensemble, se rencontrer ou se reconnaître, de découvrir la ville autrement, ponctué par un pique-nique convivial au domaine de Grammont : la Journée du Vélo vous donne rendez-vous le dimanche 20 septembre, devant le Zénith de Grammont, à 9h30. Pour faciliter l'organisation et participer à la grande tombola (un superbe VTT à gagner), merci de remplir et déposer le bulletin d'inscription à l'une des adresses suivantes :  
- Office de Tourisme de la Comédie (04 67 60 60 60)  
- Office de Tourisme du Moulin de



l'Evêque (04 67 22 06 16)

- Vill'à Vélo (gare routière, niveau haut, place du bicentenaire (04 67 92 92 67)  
- Maison de l'Environnement (16, rue Ferdinand Fabre - 04 67 79 72 01)

BULLETIN D'INSCRIPTION  
ET DE PARTICIPATION À LA TOMBOLA

JOURNÉE DU VÉLO - DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 98

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

TEL.....

22 SEPTEMBRE

"En  
ville,  
sans  
ma  
voiture"

Montpellier s'associe à l'opération lancée par le ministère de l'environnement, qui aura lieu dans quinze villes de France. Une journée symbolique, pour marquer la volonté de lutte contre la pollution de l'air causée par la circulation automobile, et l'intérêt de repenser les transports en ville dans un meilleur partage de voirie. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'interdire la voiture ce jour-là, mais d'inciter le public à redécouvrir l'espace piéton, le développement des pistes cyclables et l'usage du vélo ainsi que des transports en communs. La première ligne de tramway en cours de construction, l'action menée en direction des véhicules propres (bus et voiture GPL, GNV, électrique...), le service "Vill'à Vélo", la "Journée du Vélo", confirment l'engagement de la Ville de Montpellier de rejoindre l'aspiration des citoyens, majoritairement disposés à modifier leurs habitudes pour une autre qualité de l'air, une autre qualité de vie.

**L'AAJM :  
UNE ASSOCIATION  
POUR LES  
ASSISTANTS DE  
JUSTICE**

En poste depuis plusieurs mois, sous la direction des Présidents de chambres des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Montpellier, les assistants de justice de Montpellier se sont regroupés en association. L'objectif : faire connaître la fonction d'Assistant de Justice aux différents intervenants juridiques et judiciaires, mais aussi socio-économiques de la Région, et d'établir avec eux des rapports privilégiés. Au delà, l'AAJM permettra également à chaque assistant de mettre en valeur son profil et de porter à la connaissance des professionnels ses compétences et son savoir-faire. Ces objectifs seront notamment réalisés par la diffusion de toutes informations relatives aux Assistants de Justice, leurs travaux (veille juridique, jurisprudence, réflexion juridique, etc.) et à la vie de la Cour. Un site Web est à ce titre en cours de développement, ainsi qu'un bulletin d'information. Contact : siège social c/o Erwan Aube - 61, boulevard des Arceaux Tél : 04 67 14 50 35

## LE MONDIAL AU CORUM

Du 10 juin au 12 juillet, le Corum a vécu au rythme de la Coupe du Monde en retransmettant les matches les plus attendus dans des conditions optimales (écran géant de 100m2, effet stadium...) Plus de 50 entreprises telles que Air Littoral, la Société Générale, la Poste, France Télécom, Nicollin ont répondu présents en invitant 1200 personnes.

## RESTRUCTURATIONS MILITAIRES

Montpellier sera la principale bénéficiaire des restructurations militaires entreprises en Languedoc Roussillon, grâce au renforcement de ses deux écoles de formation (Ecole d'application de l'infanterie et Ecole des commissaires de l'armée de terre). Au total, ce sont 312 emplois nouveaux qui seront générés par cette restructuration dont la mise en oeuvre interviendra à partir de l'an 2000



Louis POUGET  
Adjoint au Maire délégué à la voirie et à l'assainissement

## Une eau d'excellente qualité, abondante et moins chère.

**Bonne nouvelle pour les Montpelliérains : non seulement ils disposent d'une eau de qualité irréprochable, mais le prix de cette eau est en baisse.**

En janvier 1998, dans l'agglomération montpelliéraine, le prix moyen de l'eau est d'environ 13,39 francs le m3, ce qui place Montpellier en tête des villes du Sud de la France pour l'eau la moins chère (voir le tableau ci-contre). La facturation de l'eau comporte une partie fixe faible (92,78 F TTC par an), correspondant à l'abonnement, et une partie proportionnelle au volume réellement consommé. Le prix au mètre cube inclut la production, la distribution et l'assainissement.

Facture en baisse : - 8%

Globalement, le montant de la facture d'eau établie pour une consommation annuelle de référence s'élevant à 120 m3 est en baisse de près de 8% par rapport à l'année dernière.

Cette réduction très sensible du prix de l'eau est la conséquence des nouvelles dispositions contractuelles adoptées en 1997 par la Ville et le District de l'agglomération de Montpellier, par voie d'avenants aux traités d'affermage le liant à la Compagnie générale des eaux. Les négociations se sont traduites par une baisse de 12% des redevances perçues par le fermier auprès des usagers pour le second trimestre 1997. Parallèlement, les sommes prélevées par l'Etat et l'Agence de l'eau ont augmenté de 6% de 1997 à 1998.

La baisse du prix de l'eau, favorable à tous les Montpelliérains, est un phénomène exceptionnel par rapport au reste de la France, et en particulier dans le Sud. Si l'on prend les chiffres entre 1992 et 1997,

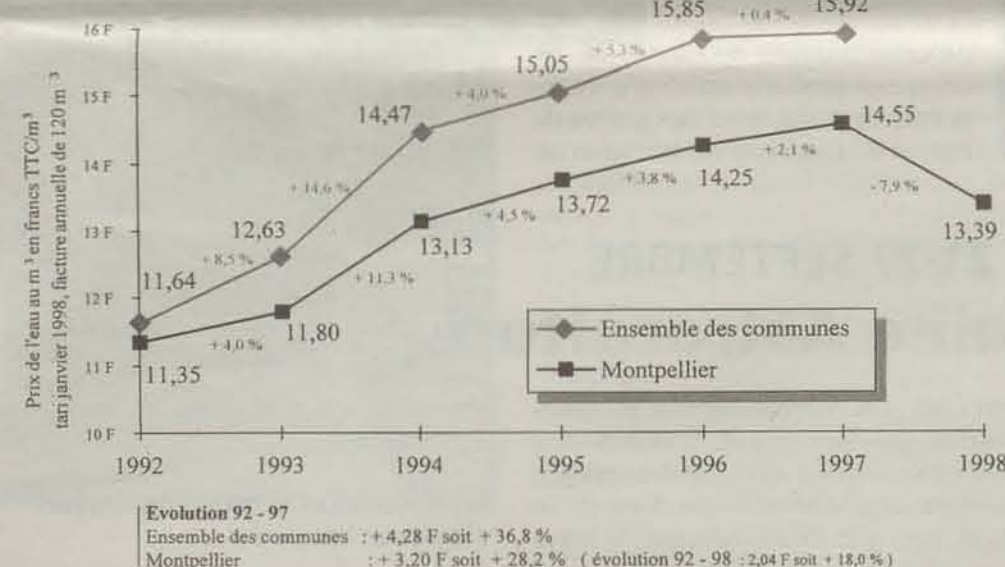


on note, pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, une progression de + 36,8 %. A Montpellier cette progression n'est que de 28,2 % (voir la courbe ci-contre).

17 000 analyses, 17 000 bons résultats

L'eau délivrée aux Montpelliérains provient de la source du Lez. Cette eau est contrôlée en permanence. En 1997, 17 000 analyses ont été effectuées, dont 10 077 analyses officielles de contrôle. Sur ces 17 000 paramètres analysés, aucune non-conformité n'a été décelée. Les prélèvements sont assurés par le service communal d'hygiène et de santé pour le compte de la DASS et les analyses sont réalisées par le laboratoire officiel (Institut Bouisson Bertrand). On constate en particulier une très faible teneur en nitrate. A la décantation et à la filtration effectuées à l'usine de clarification Arago pour éviter la turbidité, s'ajoute une désinfection obligatoire de l'eau envoyée dans le réseau. D'où le léger goût d'eau de javel, parfois perceptible, garant de la qualité bactériologique de l'eau mais en aucun cas néfaste pour la santé.

**Evolution du prix de l'eau depuis 1992**  
dans les communes de plus de 10 000 habitants du bassin Rhône-Méditerranée-Corse  
(Source : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse)



**Prix\* de l'eau dans les villes du sud**  
(Sources : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse)

|               |         |
|---------------|---------|
| Montpellier 1 | 13,39 F |
| Carcassonne 2 | 14,43 F |
| Mende 3       | 14,61 F |
| Millau 4      | 14,82 F |
| Narbonne 5    | 14,95 F |
| Toulouse 6    | 15,26 F |
| Marseille 7   | 17,80 F |
| Bordeaux 8    | 18,25 F |
| Nîmes 9       | 18,64 F |
| Perpignan 10  | 18,75 F |
| Toulon 11     | 19,66 F |
| Nice 12       | 20,62 F |

\* Prix de l'eau au m³ en F/m³ TTC, tarif janvier 98, facture annuelle de 120 m³

## Un monde de loisirs et de sensations aux portes de la Méditerranée

# OdySseum



## DOSSIER

Montpellier, déjà riche d'un passé prestigieux, poursuit avec passion la construction de son avenir de ville à dimension européenne au bord de la Méditerranée. Prochaine étape dans la mise en place du développement de la Ville et de son District : OdySseum, un concept exceptionnel basé sur un nouveau mode de consommation plaisir, au coeur du quartier de Port Marianne. Sur une superficie d'environ 50 hectares, en bordure de l'autoroute A9, entre l'Italie et l'Espagne, tout près du littoral et des parcs d'activité du Millénaire, ce projet réunira tous les atouts pour positionner Montpellier à la dimension de l'Europe du Sud.

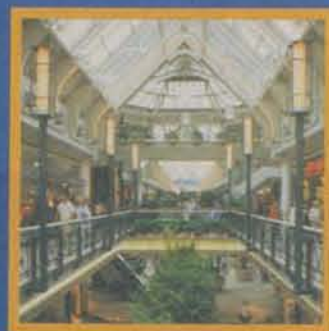
OdySseum est en effet un concept exceptionnel qui associera des activités sportives, ludiques et culturelles à un nouveau mode de consommation plaisir : multiplexe Gaumont, patinoire, planétarium, aquarium, bowling-karting, remise en forme, restaurants et brasseries à thèmes, boutiques spécialisées. Des investissements préalables importants ont déjà été réalisés ou sont programmés : le multiplexe Gaumont (18 salles, écran Imax, salle dynamic), la nouvelle patinoire districale qui ouvrira ses portes à l'automne 2000, le Planétarium de la Ville de Montpellier également prévu pour l'horizon 2000 et la station terminus de la première ligne de tramway, mise en service à l'automne 2000.

Bienvenue dans un monde de loisirs et de sensations aux portes de la Méditerranée. Bienvenue à OdySseum.

Raymond Dugrand  
Maire-Adjoint  
Chargé à l'Urbanisme



De gauche à droite : Georges Frêche, Eric Berard, Directeur de la SERM et Raymond Dugrand lors de la présentation de l'OdySseum.



exemple de réalisation de l'agence Design International

# Un monde de loisirs et de sensations aux portes de la Méditerranée.

## Un projet ouvert sur le XXI<sup>ème</sup> siècle et créateur d'emplois

La Ville a confié la conception d'Odysseum à une équipe d'architectes de grande renommée, Design International, représentée par Paul Molle, une agence spécialisée dans les centres ludiques, de loisirs et de commerces. Basée à Londres, Toronto et Singapour, elle a notamment réalisé : Bluewater South Village près de Londres, Coco-Walk à Miami, Bugis Junction à Singapour, American Multicinema à Pleasure Island Lake Buenavista.

Design International propose de réaliser un village ludique, qui tout en restituant une ambiance typiquement méditerranéenne, s'inspirera des nouveaux "entertainment centers" où les jeux de volumes, de couleurs, d'enseignes et de lumières sont un puissant appel à la fête et à l'animation urbaine.

Ce futur quartier (140 000 m<sup>2</sup> de plancher) s'organisera à partir d'une grande place formée par le multiplexe, la patinoire et deux restaurants à thèmes. Le tramway passera au centre de cette place d'où partira une longue rue piétonne bordée de palmiers et de jeux d'eau, traversant le pôle ludique.

Les façades des bâtiments, ne dépassant jamais deux étages, joueront avec les volumes, les couleurs et les illuminations, de jour comme de nuit. Chaque lieu créera son univers spécifique, contrasté, un peu magique... Ainsi pourra-t-on rencontrer par exemple un espace de jeux virtuels en rez-de-chaussée, une salle de concerts au dessus et un bar-terrasse sur le toit...

L'axe de la rue piétonne, conçu de façon à ne pas tout dévoiler au premier coup d'oeil, incitera les visiteurs à découvrir les attractions au fur et à mesure de la promenade, dans une ambiance très conviviale.

En associant toutes ces formes de "consommation plaisir" à travers des équipements de loisirs, des brasseries à thèmes, des spectacles musicaux, des jeux et des divertissements de toutes sortes, le nouveau centre urbain répondra aux nouvelles demandes, en qualité et en originalité, induites par le développement du temps libre. De plus le projet Odysseum permettra à terme, de créer sur la ville des centaines d'emplois.



exemple de réalisation de l'agence Design International

### Le programme

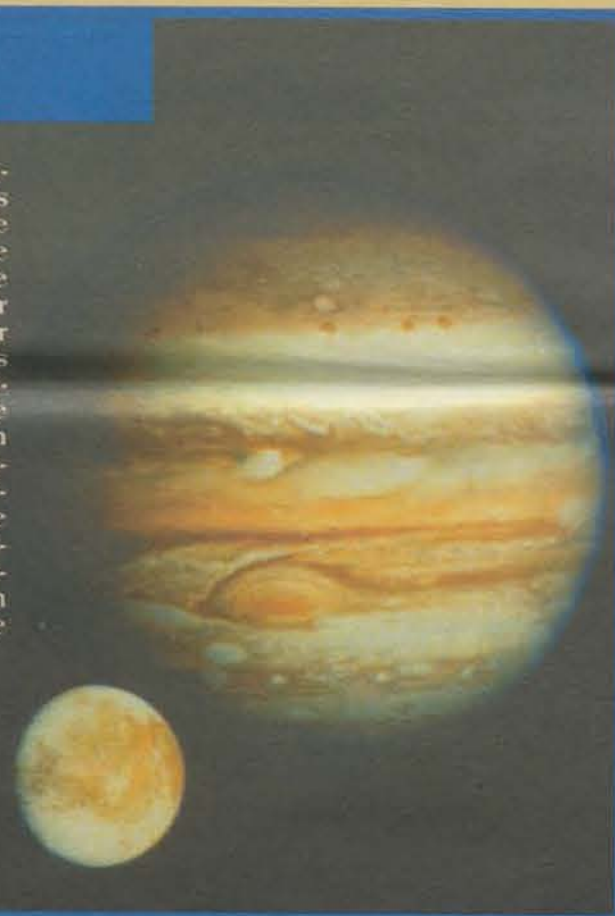


#### MULTIPLEXE GAUMONT MEDITERRANEE

Inauguré le 1er avril 1998, le Multiplexe de la Gaumont a ouvert la voie au complexe de loisirs Odysseum. Avec 4000 fauteuils, 16 salles, une salle Imax 3D, une salle dynamique, il constitue un ensemble unique en Europe. En quelques mois d'exploitation, 400.000 entrées pour la seule salle Imax. Le multiplexe présente un record de fréquentation qui laisse présager du succès des autres équipements.

#### PLANETARIUM

Il s'inspirera du modèle réalisé à la cité des sciences de la Villette. Il sera doté de méga projecteurs, d'une coupole de 16 mètres de diamètre pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes pour un parcours initiatique dans l'univers. Il s'agira d'une formidable simulation céleste permettant d'observer en quelques minutes plusieurs mois de mouvement. Une salle de spectacle à grande échelle et une large gamme d'animation sont prévues. Ouverture prévue en 2000.



#### BOWLING-KARTING

Un bowling de 32 pistes permettra de s'adapter à tout public, sportifs de haut niveau, scolaires, débutants, grand public. Equipement de toute dernière génération, les jeux de lumière seront particulièrement étudiés selon les ambiances voulues. Une piste couverte de karting à proximité du planétarium et du multiplexe, sera complétée de nombreux bars à thème et d'un lieu de remise en forme.



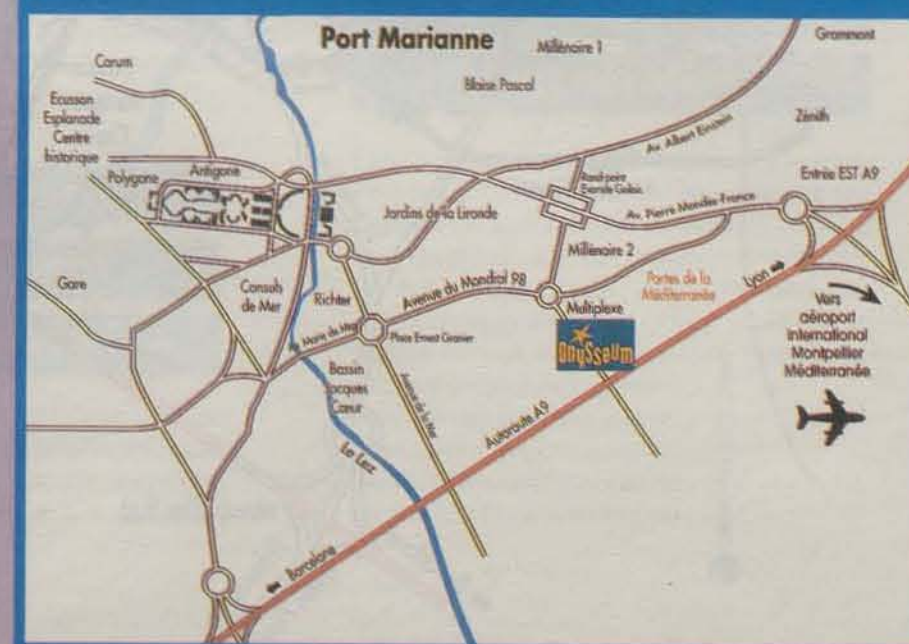
#### PATINOIRE DISTRICALE

L'ouverture est prévue à l'automne 2000. Ce concept unique en France : 2400 m<sup>2</sup> de glace dont une piste olympique de 60x30m<sup>2</sup>, une piste ludique de 1600 m<sup>2</sup> comprenant des dénivelés et une piste d'initiation, est signé par les architectes Chaix & Morel (à qui l'on doit déjà le Zénith de Montpellier). 1700 places de gradin en grande capacité permettront l'organisation d'événements sportifs de plus haut niveau. Un investissement de 90 MF pour le District.



#### DES CONDITIONS DE DESSERTE PRIVILÉGIÉE :

- branchement direct sur l'échangeur Montpellier-Est de l'autoroute A9 (Lyon/Barcelone),
- sur la RD66 reliant Montpellier à l'aéroport international, au Zénith, au Parc des Expositions, aux plages et à l'autoroute A9,
- liaison avec les autres quartiers de la ville et de l'agglomération par la nouvelle avenue du mondial 98,
- station terminus de la première ligne de tramway en cours de réalisation (livraison automne 2000)
- future gare TGV



#### ODYSSEUM : UN NOM TAILLÉ POUR L'AVENTURE

Odysseum est un nom formé avec une racine grecque et une terminaison latine. Ces références permettent d'ancrer le lieu dans la très riche histoire méditerranéenne. Avec une référence directe au héros légendaire des mers, Ulysse, dont Homère retraça les aventures dans "l'Odyssée". Odysseum fait aussi référence aux lieux phares du sport, du jeu et du divertissement, le Coliseum, le Forum, le Stadium. Sans oublier "2001, Odyssée de l'Espace", le célèbre film visionnaire de Stanley Kubrick, qui rattache ce complexe ludique du Sud à la vision moderne d'une société de plus en plus tournée vers le divertissement et les loisirs.

#### AQUARIUM

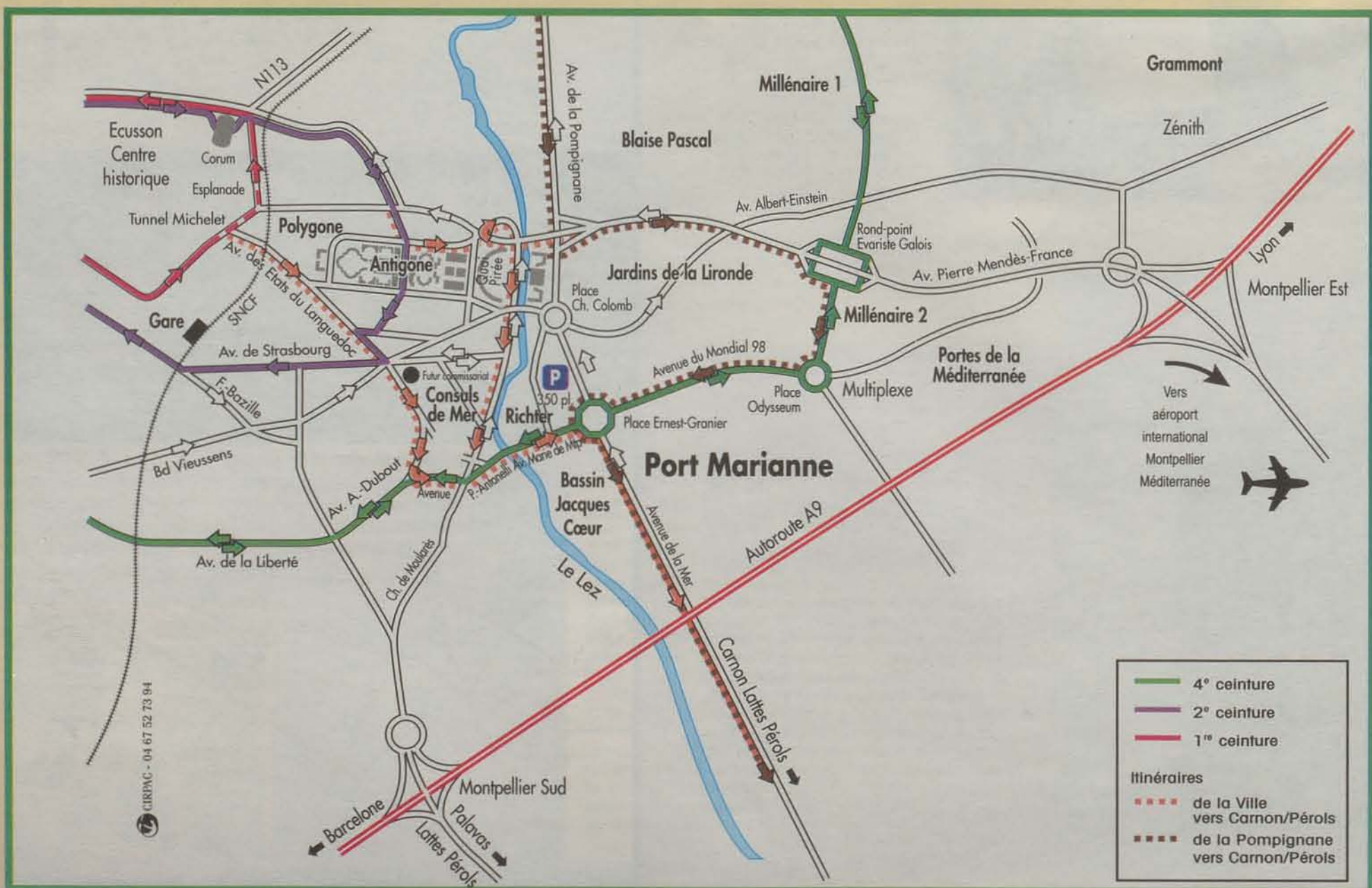
Trois sociétés spécialisées sont actuellement en concours pour la réalisation de cet équipement de dimension nationale (4000 m<sup>2</sup>). Outil attractif, ludique et pédagogique, il proposera la découverte du monde marin et notamment de la Méditerranée. Les visiteurs ludiques permettront d'approcher au mieux la faune marine, par le biais de ponts, passerelles et tunnel. Un bassin tactile devrait compléter l'ensemble. Ouverture prévue en 2000.



#### RESTAURANTS, COMMERCE, CITE DES ENFANTS

Le quartier de Port-Marianne, à terme, devrait approcher 35.000 habitants. Commerces, boutiques spécialisées, restaurants et brasseries permettront de compléter le dispositif d'animations prévu sur Odysseum. Un système de garderie pour enfants, orienté à la fois sur l'environnement ludique et sur la pédagogie est également prévu.

# Un nouveau plan de circulation pour l'Est de Montpellier



**L'ouverture de l'avenue du Mondial 98, au mois de juin dernier, a permis de réorganiser toute la circulation du secteur Est de la ville et de renforcer la desserte des quartiers existants.**

## Une nouvelle étape dans l'organisation de la circulation en ville :

Ce plan de circulation pour le quartier Port Marianne concerne principalement les secteurs de Richter, Jardin de la Lironde, Pompi gnane, Consuls de Mer et Jacques Coeur. Il fait suite aux plans de circulation du centre ville de Montpellier qui s'appuie, notamment, sur 4 ceintures :

- la première ceinture entoure l'Ecusson, empruntant le boulevard du Jeu de Paume, le tunnel de la Comédie, les quais du Verdanson et le boulevard Henri IV ;

- les 2ème et 3ème ceintures concernent les secteurs Centre Historique, Gambetta, Gares, Antigone et ont été réalisés de 1980 à 1994;

- la phase actuelle du plan de circulation de Port-Marianne permet de poursuivre à l'Est la réalisation de la 4<sup>ème</sup> ceinture du centre-ville dont l'une des premières étapes a été le franchissement du Lez pour l'ouverture du pont Zuccarelli ;

Elle permet aussi de renforcer la desserte des quartiers Richter et Jardin de la Lironde.

**Eviter les circulations  
de transit inutiles**

L'Avenue du Mondial 98 constitue un maillon essentiel d'une quatrième ceinture constituée, entre autres, par l'avenue de la Justice de Castelnaud, la voie Domitienne, l'avenue Henri Marès, l'avenue de la Liberté et l'avenue Albert Dubout. A ce jour, cette ceinture ne boucle pas vers l'Est. L'objectif est de la compléter afin de disposer d'un boulevard urbain en rocade protégeant les quartiers du centre et les nouveaux quartiers d'une circulation de transit inutile. Il y a quelques années, un tronçon de cette rocade a été ouvert entre l'avenue Albert Dubout, l'avenue Marie de Montpellier et le pont Zuccarelli : c'est l'avenue du Professeur Antonelli.

## Une étape significative vient d'être franchie

Depuis le mois de juin, l'avenue du Mondial 98 relie le rond-point Evariste Galois au rond-point Ernest Granier. Dorénavant les véhicules en provenance de la sortie Est de l'autoroute et qui souhaitent se rendre au Sud ou à l'Ouest de la ville ou rejoindre l'avenue Albert Dubout et l'avenue de la Liberté vers la Paillade, peuvent emprunter cet axe en contournant le centre ville pour rejoindre le pont Zuccarelli vers l'avenue Marie de Montpellier et l'avenue du Professeur Antonelli. Il reste à relier le rond-point Evariste Galois à la place Charles de Gaulle (rond-point de Castelnaud). Ce dernier maillon est à l'étude en concertation avec la ville de Castelnaud et le Conseil Général de l'Hérault.

**Une desserte urbaine  
des quartiers proches  
du centre ville**

Le nouveau plan de circulation est mis en place pour inciter les véhicules en transit à emprunter cette quatrième ceinture et ainsi à soulager les rues du centre ville (cf. schéma 2). Ces mesures visent à améliorer la sécurité, notamment des piétons, en réduisant les flux de circulation des quartiers de la Pompiniane, d'Anigone et à redonner à ces secteurs des voiries et des espaces publics à caractère plus urbain. Ainsi la faculté de droit et de Sciences Economiques et toutes les habitations de ce secteur seront bordées non plus par une voie à grande circulation, mais par une avenue urbaine à sens unique montant, offrant un grand parking ombragé et gratuit de 350 places qui profitera aux étudiants et aux riverains.

Le sens descendant sera aménagé pour les habitants et usagers du quartier, de la place Christophe Colomb à l'avenue Marie de Montpellier et à la place Ernest Granier, par les voies nouvelles publiques créées ou à aménager à l'intérieur de la ZAC Port-Marianne-Richter et longeant la nouvelle bibliothèque universitaire et la faculté de droit et de sciences économiques. En revanche, les automobilistes en simple transit seront invités, grâce au jalonnement, à passer plus au large de ce quartier.

**Des reports de trafic globalement acceptables**

Les reports de trafic ont été évalués et les calculs montrent que, avec les volumes de trafic 97-98, les capacités des carrefours et des voies principales qui contourneront le quartier Richter, sont suffisantes pour accueillir les augmentations de flux liées à la réduction de l'avenue de la Mer et de la route de Boirargues en voies de distribution et de desserte. Ceci, à l'exception du tourne à gauche de l'avenue de la Pompi gnane vers la rue du Capitaine Pierre Pontal qui permet, venant de Castelnaud, de monter sur l'avenue Pierre Mendès France vers Car non et les plages.

## Un premier aménagement immédiat

En portant de une à deux files cette voie de tourne à gauche, cette première mesure d'accompagnement, nécessaire immédiatement, a été réalisée dès le 5 août 98.



Inauguration de l'avenue du Mondial 98.  
De g. à d. Louis POUGET, Adjoint au Maire délégué aux Services  
Techniques, Fernand SASTRE, Président du CFO, Georges Frêche,  
Maire de Montpellier, Michel PLATINI, Co-Président du CFO,  
Louis NICOLLIN, Président du Montpellier Hérault,  
Christian BÉNÉZIS, adjoint au Maire, délégué aux sports,  
Gilbert ROSEAU, Député et Conseiller Municipal.

## Les autres mesures d'accompagnement prévues

Avec l'augmentation naturelle du trafic en 1999-2000-2001..., il paraît souhaitable de renforcer les capacités des voies périphériques aux quartiers Jardin de la Lironde, Richier et Consuls de Mer, par 3 mesures d'accompagnement qui sont programmées d'ici la fin de l'année 1998 et en 1999 :

. Aménagement à 2 fois 2 voies de l'avenue Pierre Mendès France, du Lez au rond-point Evariste Galois : ce qui suppose l'élargissement du pont sous lequel passe l'avenue Einstein

Mise à 2 fois 2 voies de l'avenue du Mondial 98, entre les places Ernest Granier et Odysseum dès la fin des travaux de la plateforme du tramway. L'ouvrage sur le ruisseau de la Lironde est déjà commencé.

. Aménagement du carrefour entre le chemin de Moularès, l'avenue Marie de Montpellier et le boulevard Antonelli qui permettra notamment de desservir la nouvelle mairie, au sud ouest du pont Zuccarelli.

**Un impact positif  
sur la circulation  
générale**

L'élargissement de l'avenue Pierre Mendès-France et de l'avenue du Mondial 98 apportent un surcroît de capacité qui va au-delà de la simple compensation des reports de trafic de la RD 21, 21E. Ces mesures d'accompagnement vont donc améliorer la fluidité de ces axes principaux, avec comme conséquences positives :

- une diminution globale des temps de parcours pour les usagers,
- une diminution globale des pollutions automobiles pour les riverains.

# Extrait des Minutes du Greffe de la Cour d'Appel de Montpellier (Hérault)

## COUR D'APPEL DE MONTPELLIER 5<sup>e</sup> CHAMBRE SECTION A ARRÊT DU : 29 JUILLET 1998

Infirmité  
CONTRADICTOIRE A965A 3747

**Répertoire général de la Cour : 98/0001270**  
sur l'ordonnance de référé rendu par LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de MONTPELLIER le 29 janvier 1998 sous le n°358/98 (REF)

**Appelant :**  
Monsieur Georges FRECHE né le 09 juillet 1938 à PUY-LAURENS 81700 de nationalité Française Domicilié Rue des Pommettes 34000 MONTPELLIER ayant pour avoué constitué la SCP JOUGLA-JOUGLA (Réf. : 98/358), assisté de Maître FERRAN, Avocat au barreau de MONTPELLIER.

**Intime :**  
Monsieur Jacques BLANC Domicilié 23, rue Maguelone 34000 MONTPELLIER pris tant en son nom personnel qu'en sa qualité de Président du Conseil Régional du Languedoc Roussillon ayant pour avoué constitué la SCP CAPDEVILA-GABOLDE (Réf. : 38397), assisté de Maître SCHEUER, Avocat au barreau de MONTPELLIER.

ORDONNANCE DE CLOTURE DU 22 juin 1998

**Arrêt :**  
CONTRADICTOIRE, prononcé en audience publique le VINGT-NEUF JUILLET MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT par TOURNIER Régis, Président. Le présent arrêt a été signé par TOURNIER Régis, Président, et par le greffier présent à l'audience.

## FAITS PROCEDURE ET PRETENTIONS DES PARTIES

Par assignation du 15 janvier 1998 Jacques Blanc, tant en son nom personnel qu'en qualité de Président du Conseil Régional du Languedoc Roussillon, exposait que Georges Frêche, candidat aux élections régionales avait déclaré lors des réunions publiques :

«Aujourd'hui je dis sur mon honneur que Jacques Blanc a signé un accord avec Bruno Gollnisch, ça s'est fait à Lyon. Gollnisch a l'accord dans son coffre. Il prévoit un désistement mutuel entre l'UDF-RPR et le Front National».

Soutenant que ces propos avaient été rapportés dans les éditions du Journal Midi Libre des 11 et 12 janvier 1998, et que Georges Frêche avait renouvelé ces allégations mensongères, il saisissait, en référé, le Président du Tribunal de Grande Instance de Montpellier.

Invoquant les articles 10 du Code Civil, et 145 et 809 du Nouveau Code de Procédure Civile il demandait :

- la condamnation de Georges Frêche à apporter la preuve des affirmations tenues,
- au cas où Georges Frêche se trouverait dans l'impossibilité d'établir la vérité des faits ci-dessus imputés en toute mauvaise foi, cette incapacité devait être publiée dans le Journal Midi Libre sous astreinte,
- de lui donner acte, en tout état de cause, de la saisine du Tribunal Correctionnel dans les huit jours de l'assignation dans le cadre de la loi du 29 juillet 1881,
- la condamnation de Georges Frêche à lui payer la somme de 10.000 frs en application de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

- Par ordonnance du 29 janvier 1998 cette juridiction :
- rejetait l'exception d'incompétence invoquée par Georges Frêche,
  - constatait que Georges Frêche indiquait n'avoir aucun document écrit attestant de la réalité de l'information critiquée,
  - ordonnait la publication par extrait de l'ordonnance dans le Journal Midi Libre aux frais de Georges Frêche sans que le coût de cette insertion put dépasser 10.000 frs,
  - constatait que l'avocat de Jacques Blanc avait réitéré sur l'audience la volonté de son client de saisir le Tribunal Correctionnel dans le cadre de la loi du 29 juillet 1881 avant le 23 janvier 1998,
  - déboutait les parties de leurs autres demandes.

Georges Frêche a régulièrement relevé appel de cette décision et soutient essentiellement que :

- l'assignation est nulle, et il s'agit d'une utilisation abusive de la procédure pour empêcher tout débat politique,

- il n'existe de sa part aucune diffamation ni injure, celle-ci ne pouvait résulter de l'invocation d'un accord passé entre deux partis politiques ayant une existence légale, et ses propos ne constituant pas un trouble manifestement illicite d'autant que des articles de presse antérieurs en avaient fait état de cet accord,

- un accord était indispensable pour Jacques Blanc, dont la liste ne pouvait seule emporter les élections,

- la saisine du juge permettait en réalité de mettre en place une tactique électorale en dissimulant cet accord auprès des électeurs démocrates, alors que l'appui de ces derniers était décisif et indispensable selon les sondages,

- cette manoeuvre a parfaitement réussi puisque le journal local a rendu compte de l'audience en affirmant qu'il n'existait pas de preuve d'un accord et que le Tribunal avait désavoué le Maire de Montpellier, ce qui a permis à certains électeurs d'emporter leurs suffrages à Jacques Blanc,

- son préjudice est important puisqu'il (Georges Frêche) a été empêché de mener une campagne électorale par une personne à propos de laquelle le plus haut responsable du pays a parlé d'indignité

Il sollicite donc l'infirmité de l'ordonnance déferée, le rejet de toutes les demandes, la restitution des sommes versées au titre de l'exécution provisoire de l'ordonnance et notamment de 9.746,80 frs montant de la publication de l'ordonnance, le paiement de la somme de 300.000 frs à titre de dommages intérêts, et la somme de 30.000 frs pour ses frais en application de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Jacques Blanc, intimé, expose que :

- le principe de la liberté d'expression et celui du respect dû à la réputation sont d'égal valeur et il appartient au juge d'adopter les mesures appropriées afin de faire respecter un nécessaire équilibre entre ces droits, et de ce fait la procédure est régulière,

- Georges Frêche a prétendu sur son honneur qu'il existait un accord électoral écrit mais secret avec le Front National, parti dont il a mis en évidence les idées extrémistes et antisémites, en sorte qu'il a été assimilé à ce parti et a été accusé de tromper les électeurs,

- il s'agit d'une information fautive tentant de le salir et un tel procédé constitue à l'évidence un trouble manifestement illicite.

Il demande donc la confirmation de cette décision. Egalement il sollicite la somme de 30.000 frs pour ses frais en application de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Dans le cadre de la mise en état il a été demandé aux parties d'indiquer à la Cour quelles conséquences peuvent être tirées en la cause des principes dégagés par la jurisprudence et notamment en dernier lieu de l'arrêt (2ème Civil) du 19 février 1997 publié au Bulletin II N°44. Georges Frêche a alors invoqué la nullité de l'assignation, comme indiqué ci-dessus, au motif que le fondement de l'action ne pouvait être que la loi du 29 juillet 1881, et que les formalités prescrites par cette loi n'avaient pas été respectées.

## MOTIFS

Attendu que, selon l'assignation fondée sur les articles 10 du Code Civil, 145 et 809 du Nouveau Code de Procédure Civile, Jacques Blanc exposait que, au cours de réunions électorales, son adversaire Georges Frêche, avait proféré des faits mensongers et racleurs à savoir la signature d'un accord avec Bruno Gollnisch, à Lyon, lequel le conservait dans son coffre, accord prévoyant un désistement mutuel entre les mouvements UDF-RPR et le Front National ; qu'il considérait cette imputation faite de mauvaise foi et somnait Georges Frêche d'en établir la véracité sous peine de voir publier cette incapacité dans un journal sous astreinte, et de lui donner acte, en tout état de cause, de la saisine du Tribunal Correctionnel dans les huit jours de l'assignation dans le cadre de la loi du 29 juillet 1881 ;

Attendu qu'ainsi Jacques Blanc faisait nécessairement référence, en invoquant une imputation de mauvaise foi de faits déterminés le ternissant, à une atteinte à son honneur et à sa considération ; que dès lors il s'estimait victime d'une diffamation à l'exclusion de toute autre infraction pénale ;

Attendu que si la victime d'une diffamation dispose, en principe, de la faculté d'opter entre la voie pénale ou la voie civile, il n'en demeure pas moins que tant le principe, supérieur, d'égalité que les articles 6 et 10 de la Convention EDH imposent de respecter les mêmes dispositions dans l'une ou l'autre voie ; qu'en effet s'agissant d'une atteinte à l'exercice d'une liberté publique, à savoir la liberté d'expression, une telle atteinte n'est autorisée

que dans les cas et conditions de la loi, au sens, dans l'ordre juridique interne, de l'article 34 de la Constitution en raison, selon ce dernier texte, des garanties fondamentales accordées ; qu'en outre toute restriction, pour être conforme à cette Convention, doit résulter d'une règle explicite dont les éléments sont connus et prévisibles ;

Attendu que les dispositions de la loi du 29 juillet 1881 mettent en oeuvre une procédure spéciale destinée à établir l'existence du fait diffamatoire qui est préalable à la sanction ou à la réparation ; qu'ainsi toutes les exigences, instituées par cette loi, constituent la seule restriction existante, légale et prévisible, à laquelle il ne peut être dérogré par la juridiction civile dont le juge des référés n'est qu'une émanation ;

Attendu qu'en l'espèce l'assignation ne vise pas la qualification exacte du fait incriminé, ni l'article de la loi du 29 juillet 1881 applicable à la demande ; que dès lors la procédure initiale est entachée de nullité ; qu'également l'action en justice de Jacques Blanc tend à obtenir la condamnation de Georges Frêche à apporter la preuve de ses affirmations avant tout procès, en application de l'article 145 du Nouveau Code de Procédure Civile ; que cette action n'a pas pour objet la sauvegarde de droits mais l'obtention illicite d'une preuve au regard de la loi de 1881 ;

Attendu qu'actuellement une régularisation ne peut intervenir, l'assignation n'ayant pas interrompu la courtoie prescription ;

Attendu qu'en outre, et surabondamment, il doit être observé qu'en l'espèce Georges Frêche a affirmé l'existence d'un accord secret conclu entre Jacques Blanc et un mouvement présentant des candidats, afin de gouverner la région, alors que dans le même temps cette alliance était contestée par Jacques Blanc ; qu'indubitablement il s'agit d'affirmations, énoncées d'ailleurs comme telles qui ont pour unique objet de rappeler la réalité d'une entente à propos de laquelle le débat était intense entre les candidats durant la campagne électorale ; que de telles affirmations ne sont donc pas diffamatoires ;

Attendu qu'il convient donc d'infirmer l'ordonnance déferée, de rejeter les demandes de Jacques Blanc, d'ordonner la restitution des sommes versées au titre de l'exécution provisoire de l'ordonnance et notamment de 9.746,80 frs montant de la publication de cette ordonnance ;

Attendu que selon l'appelant la saisine du juge a permis à Jacques Blanc de mettre en oeuvre une tactique électorale en dissimulant un accord auprès de certains électeurs, laquelle a réussi l'empêchant ainsi de mener une campagne électorale dans des conditions normales ; que, toutefois, l'allocation d'une provision sur des dommages et intérêts nécessite la recherche de l'intention de Jacques Blanc et une interprétation de son comportement quant à un détournement, abusif, d'une procédure civile pendant une campagne électorale ; que cette démarche excède les attributions de la juridiction des référés ;

Attendu qu'il paraît équitable que chacune des parties supporte ses frais non compris dans les dépens en application de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile ;

Vu l'article 696 du Nouveau Code de Procédure Civile ;

## PAR CES MOTIFS

## LA COUR

## Infirme l'ordonnance déferée,

Situant à nouveau,

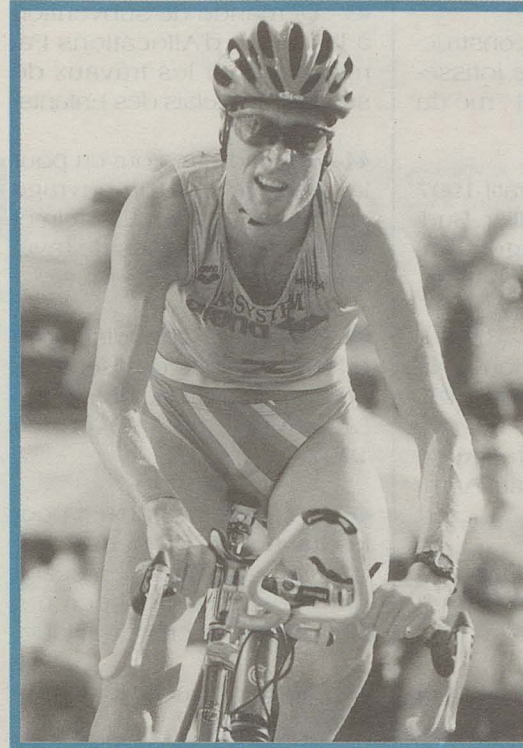
Constate que les conditions légales ne sont pas satisfaites et dit n'y avoir lieu à référé, Ordonne la restitution des sommes versées au titre de l'exécution provisoire de l'ordonnance déferée et notamment de la somme de 9.746,80 frs montant de la publication, avec intérêts au taux légal à compter de la signification du présent arrêt,

Y ajoutant,

Rejette la demande de provision sur des dommages et intérêts,

Dit n'y avoir lieu à application de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile,

Condamne Jacques Blanc aux entiers dépens qui seront recouverts par la SCP Jougla, avoué, selon les dispositions de l'article 699 du Nouveau Code de Procédure Civile.



10 SEPTEMBRE

## Le France Iron Tour fait étape à Montpellier

La 4ème édition du France Iron Tour va réunir les meilleurs triathlètes mondiaux. Le jeudi 10 septembre, Montpellier accueille la 5ème étape sur distance demi sprint en contre la montre individuel : natation (350m, une boucle dans le lez), vélo (7km), course à pied (1.8km). A noter, parmi les principaux engagés les représentants de l'équipe montpelliéraine avec son leader Stéphane Cuenca (20ème du Grand Prix Aréna), ou encore Chippy Slater (2ème du France Iron Tour 97). Le départ de l'épreuve Elite, sera organisé à 18h30, Place de l'Europe. Comme les années précédentes, il sera précédé, à 17h30, d'une épreuve enfants.



23-27 SEPTEMBRE

## 11ème Course Cycliste Montpellier-Barcelone

Le 23 septembre prochain, Montpellier lancera le départ de la 11ème édition de la course cycliste internationale, Montpellier-Barcelone, qui réunit cette année encore, une vingtaine d'équipes internationales de haut niveau. C'est en 1987 que se concrétise l'idée de rallier par une grande épreuve cycliste les deux métropoles, Montpellier et Barcelone, à l'initiative du Docteur Christian Bénézis, adjoint aux sports, et sous l'impulsion de Pierre Cause, président de l'Association Montpellier Barcelone Organisation (l'AMBO) responsable de la section cycliste de l'ASPTT Montpellier et conseiller de Montpellier District. Après un protocole paraphé entre Georges Frêche et Pasqual Maragall, respectivement

Maires de Montpellier et Barcelone, l'ASPTT et le SCUE Sants, opèrent conjointement pour l'organisation technique de cette épreuve internationale élite classée 2/6, 5ème épreuve mondiale et 2ème épreuve française dans la catégorie "Elites amateurs". La force de la course Montpellier-Barcelone c'est son parcours au profil accidenté et surtout sa place au calendrier, 8 jours avant les championnats du monde. Sur un parcours de 592 kilomètres, en cinq étapes (Montpellier, Mauguio, La Salvetat sur Agout, Millas, Saint Jean Pla de Corts, Platja d'Aro, Barcelone, les coureurs de 13 nations (Suisse, Allemagne et Ukraine sous réserve) s'affronteront le temps de cette épreuve déterminante de la saison cycliste.



## 11-12 SEPTEMBRE / PLACE DE LA COMÉDIE 24 heures de lancers francs solitaires



La Mutualité Française, qui fête cette année son centième anniversaire, reconduit pour la 4ème année consécutive le Défi des 24 heures de lancers francs solitaires, sur la Place de la Comédie. Conduite en partenariat avec la ville de Montpellier et le Montpellier Basket, cette opération s'adresse aux petits et grands, sportifs ou non, invités à tester leur adresse au basket de rue, tout en participant à une action de solidarité. Le défi est lancé : marquer un maximum de paniers, car le score obtenu se transformera en une somme reversée à une association locale oeuvrant dans le domaine de la santé ou de l'accompagnement social. Créer une dynamique santé, aider chacun à devenir responsable de sa propre santé, promouvoir les actions de prévention et de promotion de la

santé menées dans le département sont les principaux objectifs des "24 heures de lancers francs solitaires" avec la Mutualité Française" au cours desquelles vous serez "acteur de santé". Alors dès maintenant, chacun est appelé à composer son équipe (1 tireur, 1 passeur, 2 ramasseurs de balles à tour de rôle) pour apporter sa contribution. A vous de jouer !

**24 heures de lancers francs**  
**Place de la Comédie**  
**vendredi 11 septembre, de 12h à 24h**

**samedi 12 septembre, de 7h à 19h**

**Inscriptions gratuites,**  
**Mutualité de l'Hérault,**  
**Tél : 04 67 22 85 72**  
**ou sur place, le vendredi 11 septembre à partir de 10h.**

20 SEPTEMBRE  
DOMAINE DE GRAMMONT

## 8ème Virade de l'Espoir

L'Association Française de Lutte contre la Mucoviscidose organise une Virade, sorte de Téléthon, dans le but de récolter des fonds pour la recherche médicale. Cette année, la Virade aura lieu le 20 septembre 98, dans le domaine de Grammont à Montpellier, et débutera à 10h30 par un Cross organisé avec l'aide du Service des Sports de Montpellier avec Challenge Midi-Libre. Diverses activités sont proposées : trampoline, tir à l'arc, tir à la carabine, VTT, cross enfants à 14h30...

Info : 04 67 27 83 44

## Calendrier Sportif

### TRIATHLON

France Iron Tour  
10 septembre  
Avenue du Pirée

### BASKET-BALL

Les 24h de lancers francs  
11-12 septembre  
Esplanade

### M.B. - Cholet

12 septembre  
PDS Pierre de Coubertin

### M.B. - PSG Racing

19 septembre  
PDS Pierre de Coubertin

### M.B. - Ol. Antibes

3 octobre  
PDS Pierre de Coubertin

### DIVERS

Antigone des Associations  
13 septembre  
Antigone

### 8ème Trophée Ushuaïa

13 septembre  
Palavas les Flots

### Challenge Inter Entreprises

19 septembre  
Grammont

### FOOTBALL

MHSC/Nancy  
19 septembre  
La Mosson

### MHSC/Lorient

3 octobre  
La Mosson

### ATHLÉTISME

Virade de l'Espoir  
20 septembre  
Grammont

### VÉLO

Journée du Vélo  
20 septembre  
Grammont

### CYCLISME

11ème Montpellier-Barcelone  
23/27 septembre  
De Montpellier à Barcelone

### RUGBY

MRC/Villefranche  
27 septembre  
Sabathé

### HANDBALL

MHB - PSG  
30 septembre  
PDS René Bougnol



1 - Article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales et R 122-7 du Code des Communes - Communication des décisions prises depuis la dernière séance publique du Conseil Municipal.

2 - Informations de Monsieur le Député-Maire.

3 - Election de Monsieur Daniel Parent comme représentant la Ville au Conseil d'Administration de la Maison d'Enfants Marie Caizergues.

4 - Demande à l'Etat de classer parmi les monuments historiques l'immeuble situé au 1 rue de la Barralerie abritant un ensemble culturel hébraïque.

5 - Cession par la Ville à l'Opac de la parcelle cadastrée K.V 264 avenue de Lodève.

6 - Copropriété "les Trois Ilets" : cession gratuite et incorporation dans le domaine public de la rue Charles Didion.

7 - Cession gratuite du terrain de la société civile immobilière "les Terrasses de la Malrairie" Mise à l'alignement de la rue Fesquet.

8 - Achat au District d'un terrain situé route de Nîmes.

9 - Acquisition de la cave, partie du lot 5 appartenant à Mme Plante, 9, rue de l'Arquebuse, parcelle cadastrée BZ 253 et dépôt d'un permis de démolir.

10 - Acquisition du lot cadastré BZ 253, propriété appartenant à M Richarte et dépôt d'un permis de démolir.

11 - Parcelle cadastrée BZ 253, 9, rue de l'Arquebuse, proposition d'échange de locaux entre la Ville de Montpellier et Mme Toumaire, et dépôt d'un permis de démolir.

12 - Résultat de la mise en vente avec cahier des charges de deux lots à bâtir, lotissement communal "les Beaux Arts II".

13 - Convention de mandat d'études préalables et de libération des locaux entre la Ville et la S.H.E.M.C. pour l'opération "Porte du Nombre d'Or". Election des membres de la commission-jury pour l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre.

14 - ZAC du Mas des Moulins : Approbation du dossier de réalisation et approbation de la convention d'aménagement.

15 - ZAC Port Marianne-Portes de la Méditerranée : mise à la disposition du public du bilan de la concertation.

16 - ZAC Port Marianne-Portes de la Méditerranée : convention de mandat Ville/SERM pour l'aménagement d'une voie nouvelle et d'espaces verts en bordure Ouest de la ZAC.

17 - Marché de programmation

- avenant n°1 pour le projet de construction d'une nouvelle mairie.

18 - Convention de location entre la Ville de Montpellier / Montpellier Hérault Sport Club.

19 - Convention Ville / Société Tutto Va Bene pour l'organisation du festival d'Art et de Musique Electronique Boréal.

20 - Demande de subventions et tarification pour l'exposition "Georges Dezeuze, une rétrospective".

21 - Demande de subventions et tarification pour l'exposition "Reflets d'un Siècle d'Or".

22 - Demande de subventions pour la campagne de restauration des tableaux flamands et hollandais du Musée Fabre.

23 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 1997. Budget Général et Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

24 - Subvention à l'association Oikos - Défi Jeunes 1998.

25 - Marché Bec Construction pour la construction de la Bibliothèque Municipale de Montpellier 125T 9701 avenant n°1.

26 - Sondages Sisco pour la construction de la Bibliothèque Municipale marché n°125 T 9703 avenant n°1.

27 à 30 - Garantie de la Ville : à l'OPAC pour la construction de 14 pavillons à la résidence "les Pavillons du Puech Villa". à l'OPAC pour la réhabilitation de 201 logements à la Paillade.

à l'OPAC, annulation de la DCM n°83 et 84 du 28 novembre 1997.

à la SHERC pour la construction de 2 villas sur le lotissement "Val de Croze II" rue du Palais d'Eté.

31 - Compte administratif 1997 de la Ville de Montpellier - Budget Principal et Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

32 - Compte de Gestion de la Ville de Montpellier pour 1997.

33 - Demande de garantie de la Ville pour l'Union Pact-Arim.

34 - Actualisation du tableau des effectifs du personnel municipal.

35 - Application au personnel municipal du décret 97-215 du 10 mars 1997 relatif à l'indemnité exceptionnelle allouée aux fonctionnaires de l'Etat.

36 - Création d'un emploi de chef du Cabinet du Maire.

37 - Appel d'offres pour l'acquisition d'une presse offset.

38 - Subventions pour les animations de la Coupe du monde 1998.

39 - Désignation de l'exploitant de la buvette-confiserie du Parc de Lunaret.

40 - Réhabilitation des Halles de la Paillade.

41 - Demande de permis de construire de vestiaires sanitaires pour les terrains n°1 et 2 au Complexe de la Mosson.

42 - Extension et nouvelles conventions de prestations de service pour les centres de loisirs sans hébergement.

43 - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux de sécurité au Relais des Enfants, Palais d'Eté.

44 - Appel d'offres ouvert pour la construction d'un ouvrage sur l'avenue Albert Einstein et la mise à 2 X 2 voies de l'avenue Pierre Mendès France.

45 - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Exercice 1997.

46 - Appel d'offres ouvert pour les travaux de modernisation et d'aménagement de réseaux humides dans les secteurs Maguelone - Ferry - Paillade.

47 - Transfert d'activité de l'entreprise MMBTP.

48 - Dénomination d'une voie dans le quartier Port Marianne.

49 - Avenant au marché pour la construction du groupe scolaire Petit Bard.

50 - Achat des terrains AMAGER pour la construction d'une école élémentaire au Mas de Bagnères.

51 - Installation classée d'une centrale de production de froid pour la climatisation de l'hôpital Lapeyronnie.

52 - Participation de la Ville à l'opération "Ville, Vie, Vacances 1998".

53 - Renouvellement des quartiers pour les Conseils Municipaux d'Enfants.

54 - Mission Vietnam, Cambodge, Laos dans le cadre des relations internationales.

## 19-20 SEPTEMBRE Journées du patrimoine

Les journées du patrimoine organisées par le ministère de la culture sont placées cette année à Montpellier sous le signe de l'œcuménisme, de la rencontre et de l'ouverture. Le président de l'Eglise Réformée et l'Evêque de Montpellier ont élaboré un projet commun centré sur la découverte de trois édifices religieux élevés dans les mêmes années : l'église Sainte-Anne, l'église Saint-Roch et le grand temple de la rue Maguelone.

L'association du quartier Sainte-Anne, la Ville de Montpellier, la direction des affaires culturelles et l'association «Patrimoine et Architecture» ont participé à l'élaboration du

programme : Les Montpelliérains pourront visiter gratuitement les édifices les 19 et 20 septembre de 10h à 18h.

Musique classique sur le parvis de l'église Sainte-Anne ; danses folkloriques sur la place Saint-Roch ; chant ouvert à toutes les influences sur le perron du temple.

Seize temps d'information historique seront donnés dans les édifices, mais aussi par le biais de visites menant d'un lieu de culte à l'autre. Le sujet portera sur Montpellier au Second-Empire. Universitaires, chercheurs, spécialistes bien connus ont accepté de participer, et parfois même de dévoiler des

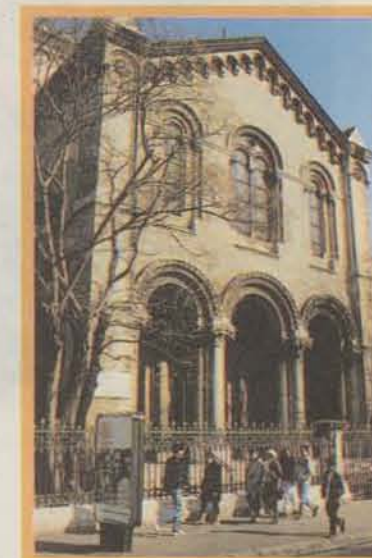
travaux en cours.

Un effort tout particulier a été fait au niveau des jeunes. Ils découvriront les trois édifices à l'aide d'un jeu-questionnaire monté en accord avec l'inspection académique et l'A.P.I.E.U. Ecoles publiques et privées ont reçu à la rentrée un livret, ciblé pour les classes de CM 2, et pourront, la semaine précédant les journées, être accueillis au temple et dans les deux églises.

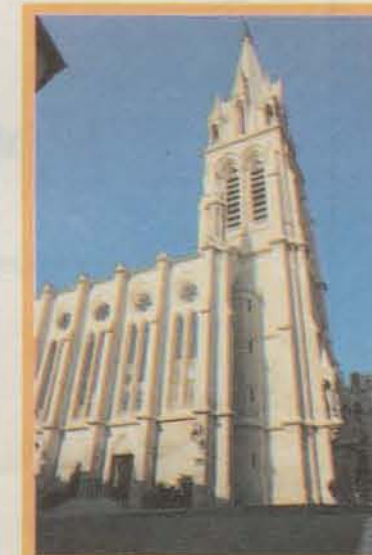
Samedi soir un concert sera donné par Michel Bismuth.

Les journées seront clôturées par une célébration œcuménique au temple de la rue Maguelone à 18 heures.

| SAMEDI 19 SEPTEMBRE                                                                                        | Eglise Sainte-Anne<br>Sandrine BREMOND<br>"de Ste-Anne à St Roch :<br>A. Baussan, sculpteur (visite guidée)" | Eglise Saint Roch<br>Jean-Pierre LAFON<br>"Les vitraux de St-Roch" (visite guidée)"            | Temple Maguelone<br>L. SECONDY et L. GAMBAROTTO<br>"Organisation des Eglises Catholique et<br>"Réformée dans les années 1852-1870"     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                            | 14H30                                                                                                        | 15H00                                                                                          |                                                                                                                                        |
|                                                                                                            | 15H30                                                                                                        | 16H00                                                                                          | Thierry LOCHARD<br>"La politique des grands travaux à<br>Montpellier 1852-1870"                                                        |
|                                                                                                            | 16H30                                                                                                        |                                                                                                |                                                                                                                                        |
|                                                                                                            |                                                                                                              |                                                                                                |                                                                                                                                        |
| à partir de 17h30 : présentation de l'opération : Montpellier 1852-1870 sur le parvis de l'église St-Roch. |                                                                                                              |                                                                                                |                                                                                                                                        |
| DIMANCHE 20 SEPTEMBRE                                                                                      | 14H30                                                                                                        | Jean-Pierre LAFON<br>"Les vitraux de St-Roch" (visite guidée)"                                 |                                                                                                                                        |
|                                                                                                            | 15H00                                                                                                        | Alain GENSAC<br>"Un repère dans la ville :<br>Le clocher de St-Anne"                           | Franck LA BARBE<br>"Histoire d'une construction" (visite guidée)"                                                                      |
|                                                                                                            | 15H30                                                                                                        | Thierry LOCHARD<br>"Cassan, Lazard et Corvetto :<br>Architectes Montpelliérains"               |                                                                                                                                        |
|                                                                                                            | 16h00                                                                                                        | Pierre BARRAL<br>"Pourquoi une église dédiée à St-Roch ?"                                      | Bernard REYMOND<br>"Le temple de la rue Maguelone et la recherche<br>d'un langage architectural protestant au XIX <sup>e</sup> siècle" |
|                                                                                                            | 16h30                                                                                                        | Sandrine BREMOND<br>"De St-Anne au square Planchon :<br>A. BAUSSAN, sculpteur (visite guidée)" | Père François JUGLA<br>"Evolution du culte de St-Roch"                                                                                 |
| 18H00 : Célébration œcuménique de clôture des journées au temple de la rue Maguelone                       |                                                                                                              |                                                                                                |                                                                                                                                        |



Le Temple de la rue Maguelone



L'Eglise Sainte-Anne



L'Eglise Saint-Roch

## LÉGION D'HONNEUR

La promotion de la légion d'honneur du 14 juillet 1998 a honoré deux fonctionnaires de la Mairie de Montpellier : Claude Cougnenc, secrétaire général de la Mairie, nommé chevalier au titre du ministère de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et la décentralisation ; Daniel Robequain, Directeur des Services Techniques, Polytechnicien, nommé chevalier au titre du ministère de l'équipement, des transports et du logement.



Claude COUGNENC



Daniel ROBEQUAIN

## Découvrez le Mikve de Montpellier

La présence des juifs à Montpellier est mentionnée pour la première fois en 1121 par Guillem V qui souhaitait dans son testament "que les juifs ne soient pas bayle".

C'est dans le Livre des Nobles, le Liber instrumentorum memoriarum, datant de 1277 et conservé précieusement aux Archives Municipales, que l'on retrouve la trace explicite d'une synagogue, située 1 rue Barralerie, ainsi que d'une maison de l'Aumône et d'un bain rituel juif : le mikvé.

Le mikvé de Montpellier découvert et restauré au début des années 80 est l'un des plus anciens d'Europe avec celui de la Vallée Rhénane et du Bésalú en Catalogne.

C'est un pur joyau de l'art roman avec ses voûtes et sa fenêtre géminée omée en son milieu d'une colonnette de belle proportion unique à Montpellier.

Ce trésor architectural est le témoin des traditions juives concernant les bains rituels. L'eau qui baigne le mikvé est une eau pure obtenue par la récupération de l'eau de pluie. En effet dans la civilisation juive comme dans beaucoup d'autres, l'eau revêt une valeur symbolique purificatrice.

Trois composantes caractérisent un mikvé : - un escalier à double volée,

- une salle déshabilleur où l'on trouve deux niches creusées dans le mur pour recevoir lampes et réchauds, une banquette de pierre qui court le long des murs pour déposer ses vêtements et serviettes, s'asseoir et converser.

- une salle d'eau recouverte d'une voûte en berceau, percée en son milieu par un regard. L'eau qui sourd provient d'une nappe phréatique.

On retrouve ce type de structure : escaliers, antichambre, niches, vestiaires dans les mikvés de Bisheim en Alsace de même que dans ceux d'Allemagne : Cologne, Friedberg, Spire, Worms, Ofenbourg.

Lors du Conseil Municipal du 26 juin, la ville de Montpellier a demandé à l'Etat le classement de l'immeuble abritant l'ensemble culturel hébraïque et des subventions pour restaurer la synagogue et la salle d'Aumône.



# Montpellier, *la ville qui réalise ses rêves...*



**Boréalis**  
le festival Techno



**Le tramway  
de l'an 2000**  
*décoré par Garouste et Bonetti*



**La Coupe  
du Monde  
France 98**



**La future  
Grande Bibliothèque**  
*Paul Chemetov et Borja Huidobro*



**Le Corum  
Opéra-  
Palais des Congrès**  
*Claude Vasconi*



**Le Festival  
de Radio France  
& Montpellier  
Languedoc-Roussillon**



**Le Festival  
Montpellier  
Danse**



**Le quartier Antigone**  
*Ricardo Bofill*



Il y a 15 ans, Montpellier prenait les traits d'une petite surdouée qui promettait beaucoup... Aujourd'hui la cité médiévale, réputée pour ses universités et appréciée pour son charme ensoleillé a su s'inscrire dans la modernité. On vient maintenant à Montpellier en entrepreneur,

en festivalier, en congressiste, en amateur d'art et d'architecture, en supporter de football ou en "accro" de musique techno... On y viendra bientôt en plaisancier quand, avec Port Marianne, sera réalisé le rêve de rejoindre la Méditerranée.

**Montpellier, c'était le Sud, c'est maintenant un peu plus que le Sud.**



*Georges Frêche*

**Georges Frêche**  
Président de Montpellier District

# MONTPELLIER en Images

## Festival Montpellier Danse



Photo : M. Contrais

"Un très grand cru"  
J.M.-Douillard -  
La Marseillaise - 2 juillet 1998  
"De la jeune femme qui a "vu  
Ullate et Cunningham" et  
arbore avec fierté le tee-shirt  
Montpellier-Danse 98, à la  
jeune fille qui sort du "A bras le  
corps" de Charmatz avec des  
étoiles plein les yeux  
(autrement dit de l'amateur de  
grosses machines/grosses  
scènes au fan de spectacles qui  
tranchent sur le conventionnel),  
tous les amateurs ont l'air  
satisfait de cette édition de  
Montpellier-Danse, et ils ont  
bien raison..."

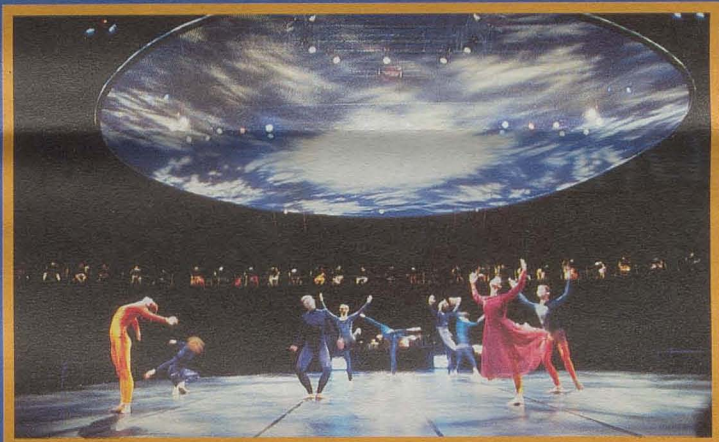


### 4 juillet

Catherine Trautman, ministre de la culture,  
a honoré de sa présence la 18ème édition  
du Festival Montpellier Danse.  
Elle a assisté au Corum Opéra Berlioz,  
au spectacle de Mathilde Monnier  
"Pour Antigone".

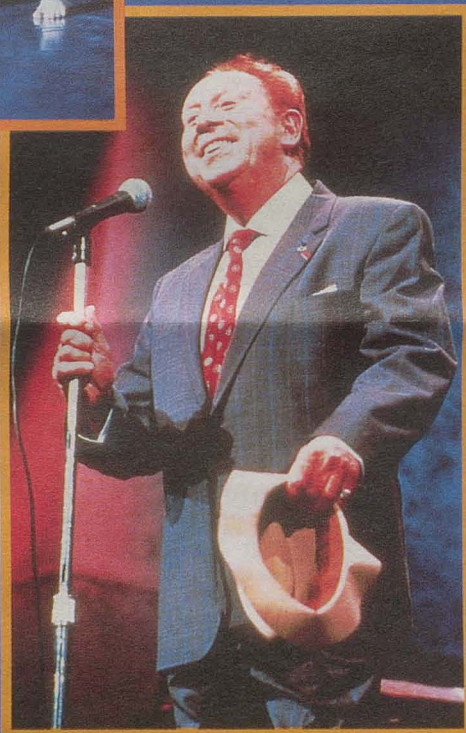
"Les lieux de là" de Mathilde Monnier

Photo : Marc Ginot



"Ocean" de Merce Cunningham, au Zénith

Charles Trenet  
au CORUM de Montpellier



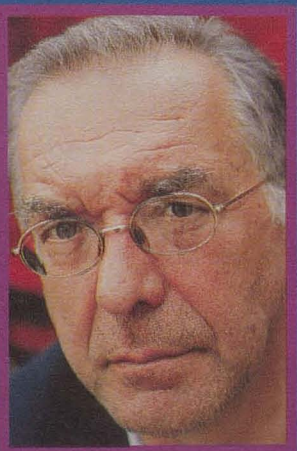
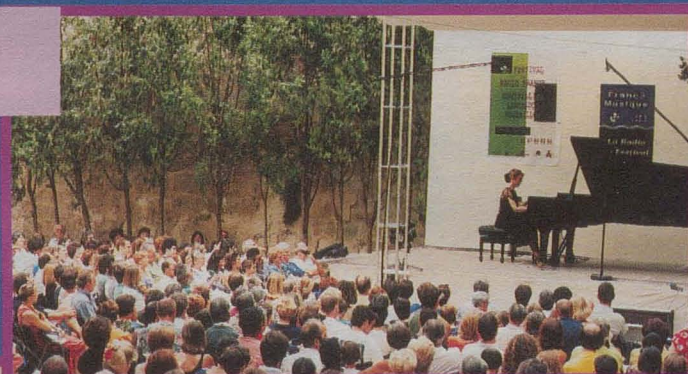
### 27 juin

Jean Paul Montanari, directeur du festival  
Montpellier Danse, a reçu les insignes de  
chevalier de l'ordre national du mérite,  
des mains de Dominique Wallon,  
directeur de la musique, de la danse,  
du théâtre, des spectacles  
au ministère de la culture.

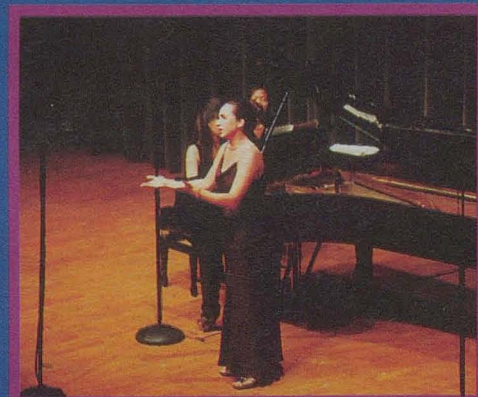
## Festival Radio France



"Inattendu, rare, exceptionnel,  
tel est le ton de cette  
14ème édition du Festival de  
Radio France de Montpellier"  
(L'Express - 9-15 juillet 1998)



René Koering,  
Directeur du Festival  
de Radio France, a  
été nommé directeur  
des Victoires de la  
Musique



# Montpellier en images



**30 juin**

Inauguration de l'exposition Georges Dezeuze au Musée Fabre, en présence de l'artiste



**3 juillet**

Inauguration du Centre Municipal Garosud



Georges Frêche, Maire de Montpellier et Georges Filpa, directeur adjoint du groupe FTMS France (la branche "mobiles" de France Telecom) signent un protocole d'accord de coopération, prévoyant l'installation de la filiale dans l'immeuble Thémis d'Antigone, et permettant la création de 100 emplois nouveaux sur la ville.

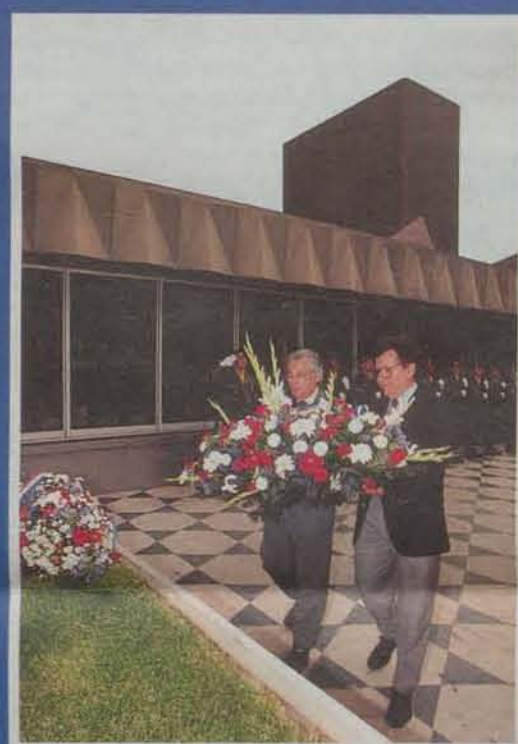


**1er août**

Georges Frêche, en compagnie de Messieurs Berard, directeur de la SERM, Dugrand, premier adjoint et de M. Frédéric Gaudichon, collaborateur de M. Mollé, concepteur-réalisateur d'Odysseum, a lancé le projet ODYSSEUM, un complexe de loisirs de 50 hectares à Port Marianne, desservi par le Tramway. A côté du Multiplexe, Odysseum accueillera dès l'an 2000 une patinoire à trois pistes, un planétarium, un bowling-karting, un aquarium, des brasseries, des salles de concert, des boutiques... Ce projet, créateur de nombreux emplois confortera l'attractivité de l'eurocité montpelliéraine.

**6 juillet**

Gilbert Roseau, Conseiller Municipal et Max Levita, Adjoint au Maire, déposent une gerbe à l'occasion de la cérémonie du souvenir des victimes des persécutions racistes



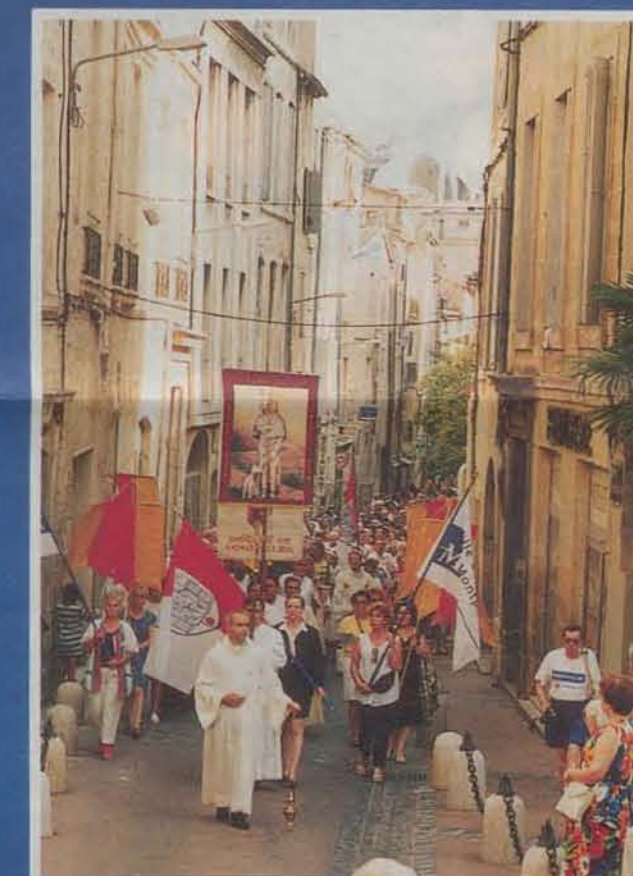
**14 juillet**

le traditionnel défilé militaire, organisé le long des berges du Lez, précédait le feu d'artifices et le grand bal sur la Comédie.



**5 août**

Lors du 83ème congrès mondial d'Espéranto, qui s'est tenu à Montpellier au début août, et qui a accueilli 3000 congressistes au Corum, Paul Prunier, conseiller municipal, a reçu au nom de la ville, la charte espérantiste du XXIème siècle des mains de monsieur Marc Cram.



**16 août**

Des centaines de pèlerins ont suivi la procession traditionnelle des reliques de St Roch, le saint Montpelliérain qui a soigné grâce à une eau miraculeuse, des malades de la peste



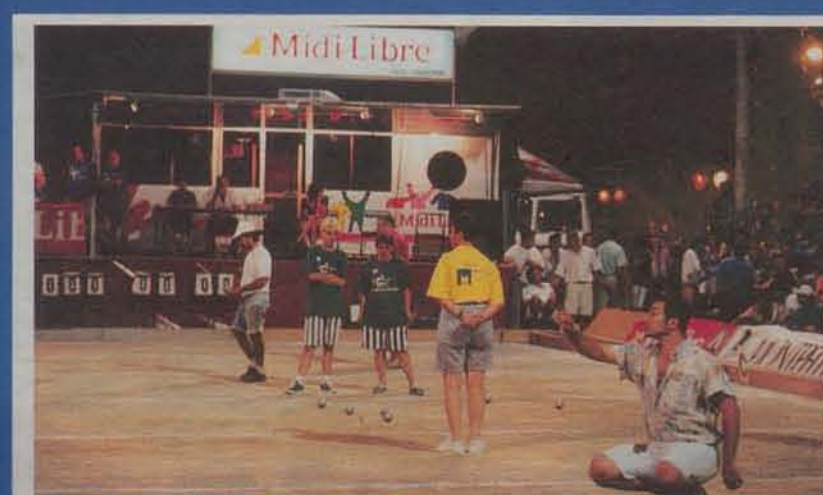
**15 juillet**

Daniel Constantin, Préfet de Région, et Georges Frêche, Maire de Montpellier, ont signé une convention Ville/Etat pour le recrutement de 45 "agents de prévention et d'ambiance" à la SMTU



**22 juillet**

Paul Prunier, Conseiller Municipal, a accueilli en Mairie toute l'équipe du raid "Dijon-Montpellier" en roller-skate (soit quelque 1000 kilomètres). Bravo les sportifs !



**24 juillet**

Lancement de la 7ème édition de la Comédie de la Pétanque.



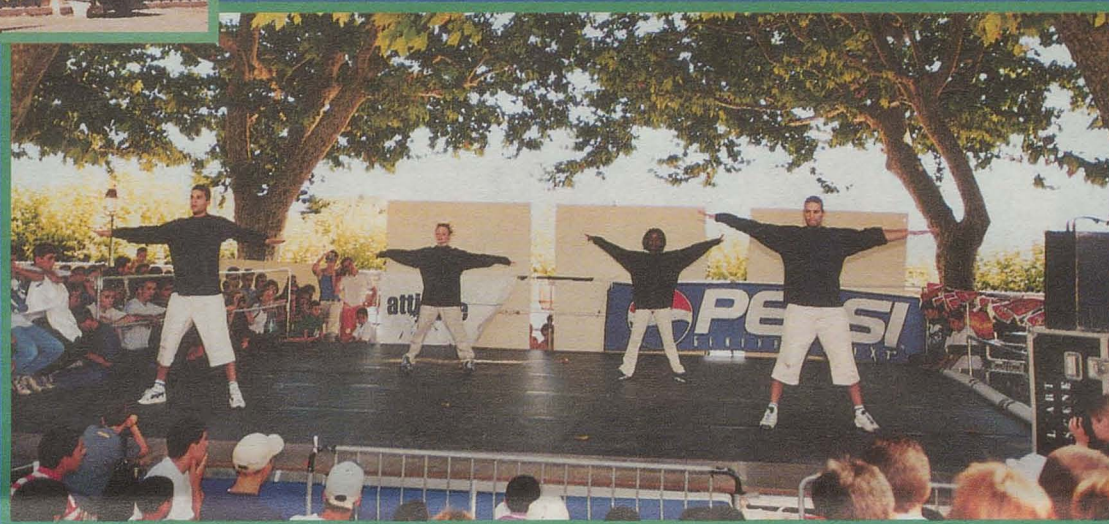
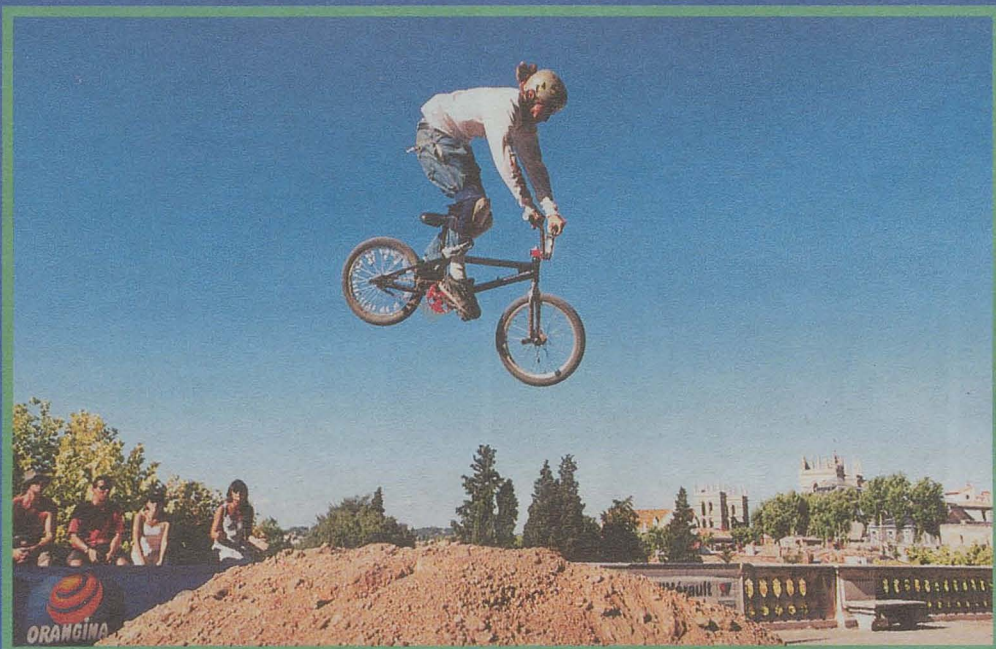
**10 août**

Photos officielles de l'équipe du Montpellier Hand-Ball et de l'équipe du Montpellier-Hérault Football Club



## Festival Attitude

"Les skateurs s'invitent en centre-ville"  
(La Marseillaise - 13 juillet 1998)  
"Une nouvelle étape pour le festival 'Attitude',  
celle de la coupe du monde et du professionnalisme,  
celle de l'éclatement des lieux et des disciplines,  
pour mieux serrer leur sujet..."

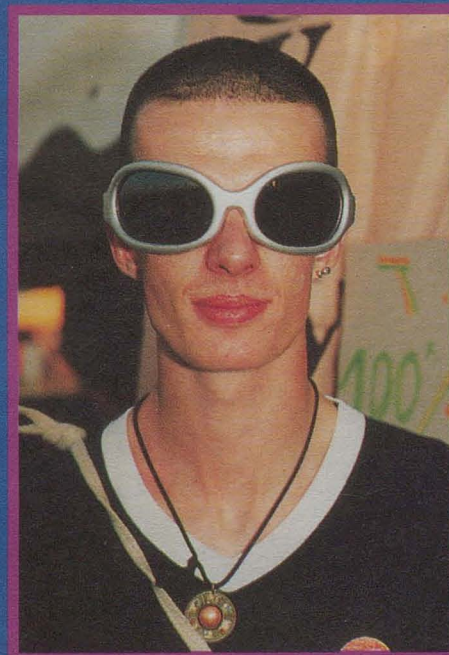
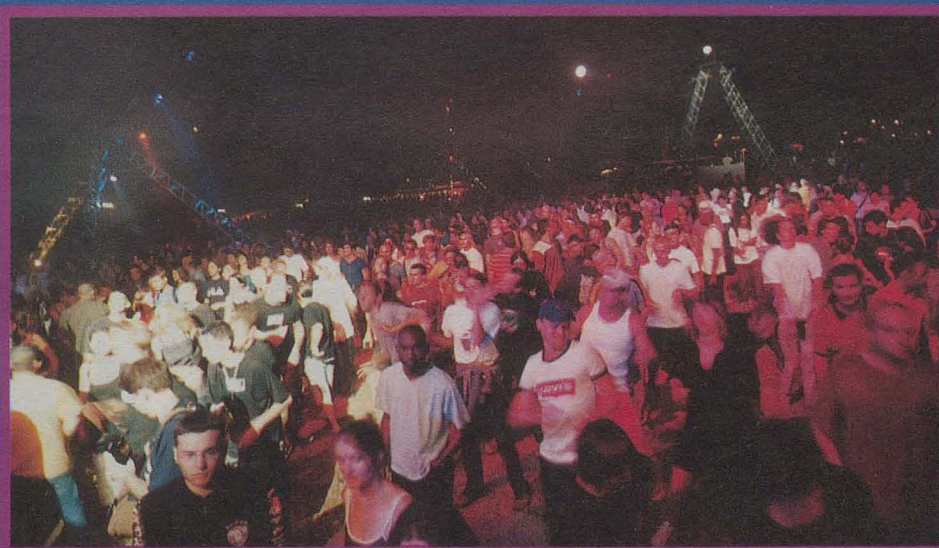
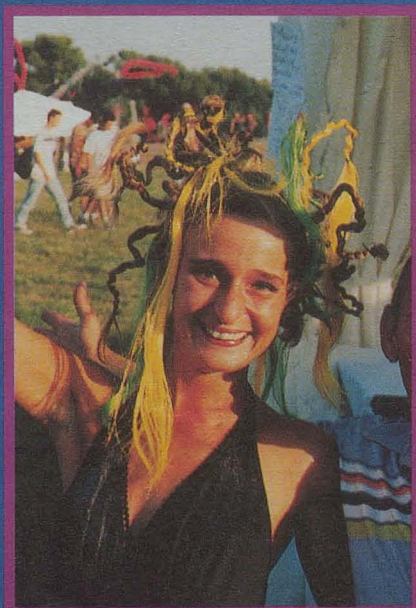
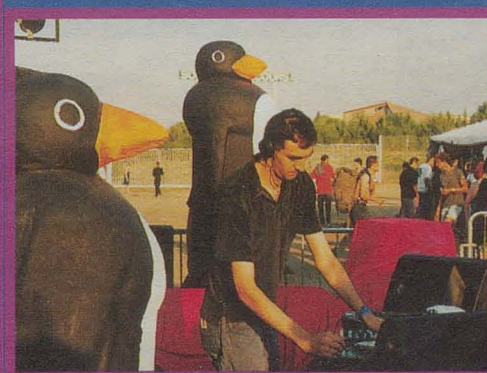
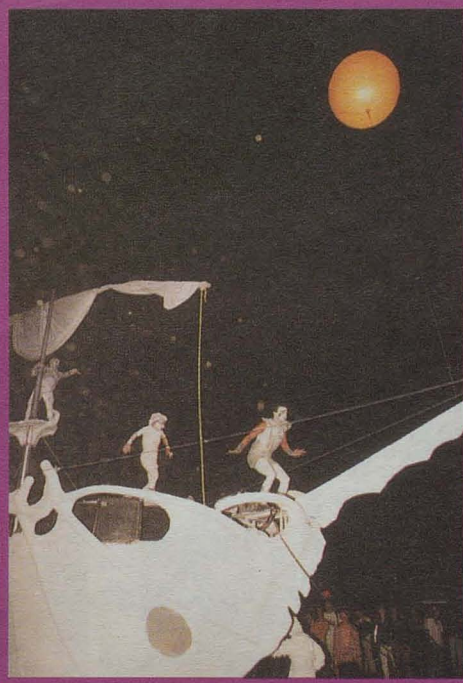


## Borealis

Boréalis a été l'un des sommets de l'été techno en France :  
"La Nuit Boréalise confirme le succès de la musique techno en France"  
(Stéphane Davet - Le Monde - mardi 11 août 1998)  
". Le plus grand rassemblement français 'officiel' d'amateurs  
de musique techno, Boréalise, a regroupé vingt-cinq mille personnes  
dans la nuit du samedi 8 au dimanche 9 août  
au parc Grammont de Montpellier.

. Le Succès de cette soirée, soutenue par la mairie, qui n'a été  
marquée par aucun incident grave, sonne peut-être la fin de la  
"diabolisation" de ces raveparties, désormais rebaptisées  
festivals techno.

. L'emballement populaire et commercial autour de cette forme  
de musiques électroniques s'est traduit par de nombreux  
rassemblements du même genre au cours des dernières semaines.  
Boréalise a été l'un des sommets de l'été techno en France...



# Montpellier au quotidien

Septembre 1998 / N°219

## Spécial 2<sup>ème</sup> Canton

Les élus  
de votre canton



**Christine Lazerges**  
Députée. Conseillère municipale déléguée à la mise en place des emplois-jeunes auprès de Christiane Fourteau, Adjoint au maire



**Jean-Louis Lamarque**  
Conseiller municipal délégué aux relations avec le comité de l'Hérault d'Education pour la Santé et au pôle Euromédecine.



**Michel Passet**  
Conseiller municipal délégué à la lutte contre la précarité et à la mise en oeuvre du plan Demeter.



**Philippe Saurel**  
Conseiller général. Conseiller municipal délégué aux archives municipales, aux restaurants scolaires et à la Maison pour tous Albert Dubout

Depuis janvier 98, la salle municipale "La Ruche" accueille l'association Bout'entrain

Il manquait au quartier Boutonnet une salle de quartier. C'est chose faite, depuis janvier, avec la salle municipale "La Ruche", située au numéro 11 de la rue des Abeilles, et placée sous la responsabilité de la Maison Pour Tous Albert Dubout. L'Association Bout'entrain, créée en novembre 95 occupe les lieux et y organise ses réunions, tous les premiers mercredis du mois. Mise en place par un groupe d'amis, habitants du quartier, l'association, concentrée au départ sur des actions de solidarité, a su adapter et diversifier ses objectifs au fil des ans et de la demande exprimée. Le suivi des personnes âgées s'est ainsi accompagné d'une action de soutien scolaire auprès des enfants du quartier. "Beaucoup de personnes âgées vivent seules. Elles habitent le quartier depuis parfois quarante ans. Les bénévoles de l'association leur rendent visite, vont les chercher à l'occasion des fêtes. L'Association compte de nombreux étudiants, des professeurs à la retraite, qui peuvent prendre en charge, également, les enfants dans leur suivi scolaire, ou pour répondre à

des besoins spécifiques, à l'exemple des enfants d'étrangers se heurtant au barrage de la langue..." La commission "festivités", organise tous les ans le grand loto du mois de janvier, dont le succès a permis aux responsables d'envisager de le mettre en place tous les deux mois. Un "cinéma de quartier", organise également depuis deux ans, une grande projection annuelle de plein air au mois de mai. Le Festival des Fanfares, mené avec l'association des Beaux-Arts, a célébré sa quatrième édition en juin dernier. La Braderie Boutonnet, le Carnaval des Ecoles, complètent ce dispositif d'animation dont les échos figurent parmi les pages du petit journal bimensuel "Bout à Bout" réalisé par tous les habitants du quartier. Un service d'échange local, véritable bourse d'échange aux petits services rendus au quotidien, permet de créer un lien supplémentaire entre les habitants. La commission "urbanisme", concernée par le devenir du quartier, véritable "village dans la ville", a élaboré auprès de la population un véritable questionnaire abordant tous les problèmes de sécurité, circulation, ré-

habilitation qui pourront être abordés lors de la visite du Maire et du Conseil Municipal, le vendredi 25 septembre, à 18h30, au gymnase Alain Achille. "Des permanences de l'association sont organisées toutes les semaines pour permettre aux habitants de se retrouver, tisser des liens entre eux. Disposer d'un espace comme la salle de la Ruche est un atout indispensable. De nombreuses associations de quartier, qui ont des demandes ponctuelles - comme l'accueil des enfants, par exemple - sollicitent l'utilisation de la salle auprès de la Maison Albert Dubout..."

Placée sous la présidence de Cyril Mercier, Bout'entrain, favorise cependant les changements à la tête de l'association. Pour rester ouvert aux idées et initiatives nouvelles...

• **Association Bout'Entrain**  
81, rue du Fbg Boutonnet  
34090 Montpellier

• **Salle La Ruche**  
11, rue des Abeilles  
Montpellier



### Bienvenue à la Maison de la Corse

Montpellier, les amoureux de la Corse ont leur maison. Depuis plusieurs années, un local municipal situé au 6, rue des Hospices, accueille en ef-

fet deux associations destinées à l'accueil, l'information, l'animation, autour de la culture corse et de ses traditions. "L'Amicale des Corses", présidée par Lucille Ferrandi, et

"L'Amicale des Amoureux de la Corse", présidée par Vivianne Mirabello, conseillère municipale, regroupent à elles deux, quelques 500 adhérents, corses ou sympathisants. Une bibliothèque, un fonds de disques de musique traditionnelle, des photos, des expositions, des soirées à thème, permettent de se replonger ou se familiariser avec un art de vivre qui allie l'authentique et la convivialité. Le 19 mai dernier, un grand buffet de produits régionaux a permis aux adhérents et habitants du quartier de découvrir les traditions culinaires de l'île de beauté. Parmi les grands projets de la Maison de la Corse, figurent l'organisation de concerts et soirées musicales (avec la venue très attendue du groupe

"I Muvrini"), des cours d'initiation à la langue Corse, de guitare et de chant. Un voyage sur l'île est également prévu pour la fin octobre. Les personnes intéressées par ces activités pourront se renseigner sur le stand des deux associations qui seront présentes lors de l'Antigone des Associations, le 13 septembre prochain.

**La Maison de la Corse**  
6, rue des Hospices  
34000 Montpellier

**L'Amicale des Corses**  
Tél : 04 67 66 7 14 34

**L'Amicale des Amoureux de la Corse**  
Tél : 06 12 19 28 07



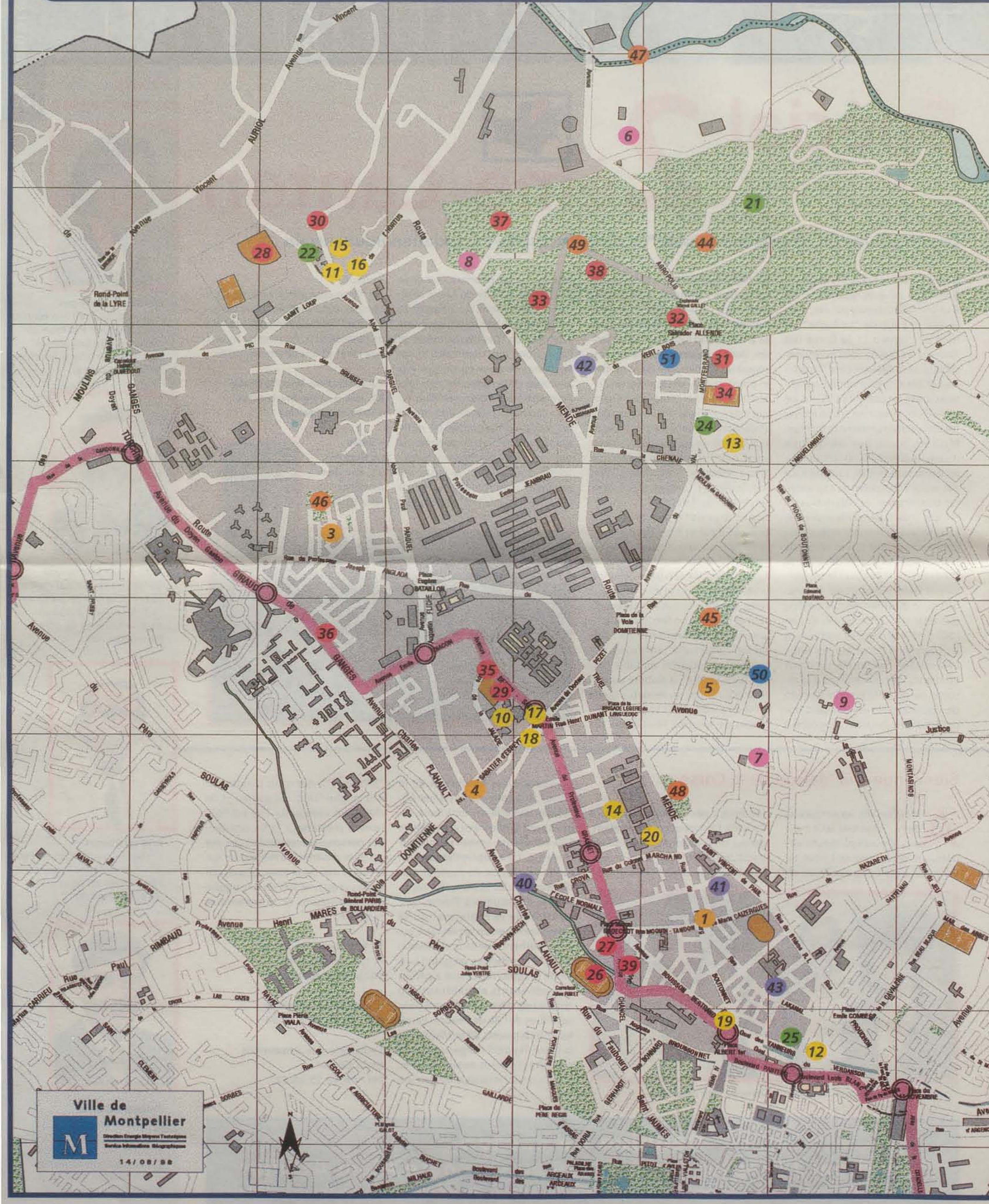
Viviane Mirabello, François Ricci, Lucille Ferrandi, Serge Mazanes : L'amour de la Corse

### Réunion de canton

**Vendredi 25 septembre à 18h30 au Gymnase Alain Achille**

En présence de Georges Frêche Député-Maire, des élus du canton, de la Commission au Quotidien et des principaux responsables de la Mairie.

# LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DU 2ÈME CANTON



## LES ENDROITS OU IL FAIT BON SE RENCONTRER

- 1 Maison pour tous Albert-Dubout**  
Elle ouvre ses activités à tous ceux qui désirent se réunir, se cultiver et se distraire dans leur quartier.  
1071, avenue de la Justice de Castelnau - Tél : 04 67 02 68 58
- 2 Salle de quartier Proby**  
Sert de lieu de réunion au Comité de Quartier Nord. Activités diverses, pétanque, gymnastique...  
Rue des Poiriers
- 3 Salle "la Ruche"**  
Annexe de la Maison pour tous Albert Dubout. Sert de lieu de réunion au comité de quartier de Boutonnet et à diverses activités du Comité ou de la Maison pour tous.
- 4 Maison de la Corse**  
Organise de nombreuses animations.
- 5 Club Cavalerie**  
28, rue de la Cavalerie  
Tél : 04 67 79 09 81
- 6 Les Clubs de 3ème Age**  
Des structures accueillantes où les retraités peuvent se retrouver dans une ambiance chaleureuse et autour d'animations diverses.
- 7 Club Aiguelongue**  
Avenue Major-Flandre, Cité de la Justice - escalier 21  
Tél : 04 67 54 53 72

## LES ENDROITS OU L'ON FAIT SES PREMIERS PAS

- Les crèches**
  - 6 Agropolis**  
accueille 44 enfants de 1 mois à 3 ans.  
30, rue J-F Breton  
Tél : 04 67 41 20 97
  - 7 Le Petit Prince de Boutonnet**  
Crèche collective accueillant 44 enfants de 1 mois à 3 ans.  
20, rue Emile-Littre  
Tél : 04 67 72 13 12
- 8 Abri Languedocien**  
Crèche associative collective, accueille 15 enfants de 1 mois à 3 ans.  
2256, route de Mende  
Tél : 04 67 63 44 41
- Halte-Garderies**
  - 9 Pitchot Nanet**  
Accueille à la demi-journée les enfants de 3 mois à 5 ans.  
2, rue des Tourterelles  
Tél : 04 67 72 41 64



## LES ENDROITS OU IL FAIT BON APPRENDRE

- Les écoles maternelles**
  - 10 Jeu de Mail**  
120, rue de la Jalade  
Tél : 04 67 63 35 60
  - 11 Docteur Calmette**  
147, rue Plan des 4-Seigneurs  
Tél : 04 67 63 24 20
  - 12 La Fontaine**  
27, quai des Tanneurs  
Tél : 04 67 72 35 57
  - 13 Vert-Bois**  
30, rue Antoine-Laurent de Jussieu  
Tél : 04 67 52 48 07
  - Maternelle annexe**  
**14 Pauline Kergomard**  
5, rue Colonel-Marchand  
Tél : 04 67 63 33 71
- Les écoles primaires**
  - 15 Docteur Calmette I**  
147, rue Plan des 4-Seigneurs  
Tél : 04 67 63 47 25
  - 16 Docteur Calmette II**  
147, rue Plan des 4-Seigneurs  
Tél : 04 67 63 35 35
  - 17 Jeu de Mail I**  
120, rue de la Jalade  
Tél : 04 67 63 35 68
  - 18 Jeu de Mail II**  
120, rue de la Jalade  
Tél : 04 67 63 51 39
  - 19 Condorcet**  
13, rue du Fg Boutonnet  
Tél : 04 67 63 19 98
  - 20 Charles-Daviler**  
5, rue Colonel-Marchand  
Tél : 04 67 63 52 50
  - Bibliothèque**  
Le livre dans votre quartier  
Tél : 04 67 92 20 37

## LES ENDROITS OU IL FAIT BON S'AMUSER

- 21 Ferme pédagogique de Lunaret**  
Ouvrte en semaine pour les écoliers, le mercredi et pendant les vacances scolaires comme centre de loisirs pour les 7-13 ans.  
Zoo de Lunaret, avenue Agropolis  
Tél : 04 67 54 45 23
- Centres de loisirs**  
(ouverts les mercredis et vacances scolaires)
  - 22 Le Caracol**  
Ecole primaire Docteur Calmette  
147 plan des Quatre Seigneurs  
Tél : 04 67 61 97 29
  - 23 Maison Pour Tous Albert Dubout**  
1071, avenue de la Justice de Castelnau  
Tél : 04 67 72 63 31
  - 24 Eveil en mouvement**  
88, rue Antoine-Laurent Jussieu  
Tél : 04 67 52 01 32
  - 25 La Fontaine**  
27 quai des Tanneurs  
Tél : 04 67 79 67 40



## LES ENDROITS TONIQUES OU L'ON FAIT DU SPORT

- 26 Stade Philippides**  
542, rue Auguste-Broussonnet  
Tél : 04 67 54 60 30
- 27 Gymnase Alain-Achille**  
Place Marcel-Godechot
- 28 Terrain de Base-Ball de Veyrassi**  
Rue des Quatre-Vents
- Plateaux sportifs des écoles**
  - 29 Jeu de Mail**  
Avenue Emile-Bertin-Sans
  - 30 Docteur-Calmette**  
Rue du Plan des 4-Seigneurs
- Palais des Sports**
  - 31 René Bougnol**  
Avenue du Val-de-Montferrand  
Tél : 04 67 54 00 07
- 32 Patinoire**  
Avenue du Val-de-Montferrand  
Tél : 04 67 63 32 28
- 33 Stand de Tir**  
1914 route de Mende  
Tél : 04 67 52 20 56
- 34 Terrains de foot**  
• Jeannot-Vega
- 35 Jeu de Mail**  
• Boulodrome
- 36 Cité Leenhardt**  
• Montmaur
- 37 Parcours sportif**  
• Montmaur
- 38 Mur d'escalade**  
Alain Achille  
1 place Marcel Godechot



## LES ENDROITS OU L'ON PARTAGE LA SOLIDARITE

- 40 Résidence-foyer Saint-Côme**  
Pour le 3ème Age  
13, rue de l'Ecole Normale  
Tél : 04 67 63 55 33
- 41 Logement social**  
• Résidences Marie Caizergues, Sébastien Bourdon, Philippe de Champaigne et Simon Vouet.  
Rue Marie-Caizergues et rue des Abeilles.



## LES ENDROITS OU IL FAIT BON FLANER

- 44 Parc zoologique de Lunaret**  
Troisième zoo le plus visité de France.  
Ouvrte gratuitement au public, tous les jours sans interruption.  
Avenue du Val-de-Montferrand
- 45 Parc de l'Aiguelongue**  
9200 m2 acquis par la Ville en mai 1995 et ouverts au public.  
Rue du Major Flandre
- 46 Parc Rachel**  
5000 m2 en cours de restauration. (Fin des travaux automne 98)  
Rue Proby
- 47 Le Lez vert**  
Un espace naturel d'une grande richesse écologique.
- 48 Parc Sainte-Odile**  
Parc de l'ancien château de Boutonnet.  
Route de Mende
- 49 Bois de Montmaur**  
Lieu de prédilection des joggers.  
Avenue Val de Montferrand
- Square Jean-Baumel**  
Un joli jardin agrémenté de bancs, fontaine et jeux d'enfants.  
Plan des Quatre-Seigneurs
- Mairie annexe**  
Ouvrte du lundi au vendredi de 8H45 à 16H30  
En rez-de-chaussée de la Maison Pour Tous Albert Dubout.  
1071 avenue de la Justice de Castelnau  
Tél : 04 67 72 63 27
- 50 Poste de police municipale**  
Ouvrte du lundi au vendredi de 7H à 21H et le samedi de 8H15 à 19H.  
Parc des Cétoines  
Tél : 04 67 41 41 44
- 51 Point de propreté Démeter**  
Avenue du Val-de-Montferrand  
Tél : 04 67 41 37 17



### La commission Montpellier au Quotidien sur le terrain

#### Aménagements devant le siège de l'Union des aveugles

Les associations de personnes handicapées sont de précieux partenaires de la commission Montpellier au Quotidien. Ainsi un administrateur de l'Union des aveugles participe systématiquement aux rendez-vous mensuels de la commission. De nombreux aménagements ont pu être réalisés grâce à cette collaboration. Par exemple des poteaux ont été placés rue Cité Benoît : les personnes aveugles qui se rendaient au siège de l'Union étaient en effet souvent obligées de descendre du trottoir à cause des voitures qui s'y stationnaient. La dernière demande en date de l'association a été également satisfaite : les escaliers qui descendent de l'axe prioritaire rue Cité Benoît sont désormais régulièrement



nettoyés. Feux sonores, emplacements de stationnement réservés, déplacements d'arrêt de bus..., le travail commun porte ses fruits et Madame Clavel s'en félicite : " De-

puis plus de 15 ans nous travaillons avec les services de la ville et c'est très positif. Monsieur Fleurence répond à chaque demande avec gentillesse, rapidité et efficacité. La plupart du temps nous obtenons satisfaction. Et quand c'est un refus, il nous explique pourquoi."

#### Réfection des trottoirs et plantation d'arbres aux Aubes

Défoncés par les racines de sophoras, les trottoirs du boulevard Mou-nié étaient devenus impraticables. Les habitants du quartier, relayés par Maurice Vidal, président du Comité de quartier des Aubes, ont demandé que ces arbres soient supprimés. C'est aujourd'hui chose faite : les sophoras ont disparu, remplacés par des micocouliers, les trottoirs ont été refaits, le stationnement réorganisé.

Mais l'entreprise avait oublié un bout de trottoir d'une dizaine de mètres. La commission Montpellier au Quotidien, saisie du problème a envoyé une équipe technique de la ville pour terminer le chantier.

A l'occasion d'une visite de la Commission dans le quartier les habitants ont fait part de leur satisfaction et ils en ont profité pour exprimer quelques vœux supplé-



mentaires : le boucher de la rue souhaite un ou deux bancs pour que ses clients -des personnes âgées pour la plupart- puissent faire une pause quand ils font leurs courses ; le pharmacien voudrait que son enseigne lumineuse, un peu cachée par les nouveaux arbres soit déplacée ; une mère de famille demande un panneau de signalisation de l'école plus efficace... Montpellier au Quotidien a du pain sur la planche !

#### Des bancs pour le "jardin de l'Evêché" à Saint Martin

Romain, Ludivine, Clément, Robin, Clément et Guilhem peuvent s'ébattre en toute sécurité dans l'herbe verte, sous le regard atten-

tif de leurs assistantes maternelles tranquillement installées sur des bancs à l'ombre des pins.

Le jardin, mal entretenu, a été nettoyé, et des bancs ont été installés à la suite d'une intervention des habitantes du quartier. Des aménagements qui ont été réalisés en un temps record d'après ces dames : "Nous avons su frapper à la bonne porte ! Un lundi nous sommes venues en délégation voir Serge Fleurence à sa permanence pour nous plaindre de l'abandon du jardin. Le mercredi il venait sur le site avec des techniciens. La semaine suivante le jardin était remis en état, et les bancs étaient posés. Il reste à tailler quelques haies et à élaguer quelques arbres, et un petit bout de pelouse à équiper d'un arrosage automatique. C'est promis pour l'automne."

### Concertation : 10 réunions de quartiers à l'automne

Dix réunions se tiendront dans les quartiers de Montpellier à l'automne. C'est l'occasion pour chaque Montpelliérain de rencontrer, autour du Député-Maire, les élus de leur canton, ceux de la commission «Montpellier au Quotidien», et les principaux responsables de la mairie.

**A noter dès maintenant sur vos agendas les dates de ces réunions :**

**2ème canton**  
vendredi 25 septembre  
18h30, au gymnase Alain Achille

**3ème canton**  
vendredi 2 octobre  
18h30, au gymnase des Arts

**1er canton**  
vendredi 9 octobre  
18h30 au gymnase Gambardella

**4ème canton**  
vendredi 16 octobre  
18h30 salle Méric (Les Aubes)

**5ème canton**  
vendredi 23 octobre  
18h30 à la maison pour tous l'Escoutaire

**6ème canton**  
vendredi 30 octobre  
18h30 salle Rosecchi

**7ème canton**  
vendredi 6 novembre  
18h30 à la maison pour tous Joseph Ricôme

**8ème canton**  
vendredi 13 novembre  
18h30 à la maison pour tous Marcel Pagnol

**10ème canton**  
vendredi 20 novembre  
18h30 à la maison pour tous Marie Curie (Celleneuve)

**9ème canton**  
vendredi 27 novembre  
18h30 à la maison pour tous Léo Lagrange



En préambule aux réunions de Montpellier au Quotidien dans les cantons, qui s'échelonneront du 25 septembre au 27 novembre, des expositions sont prévues pour présenter à la population concernée les équipements municipaux disponibles à l'échelle du quartier :

**• 2ème canton**  
Exposition salle municipale "La Ruche", 1, rue des Abeilles  
du 21 au 25 septembre - de 10h à 18h

**• 3ème canton**  
Exposition local Antigone  
du 28 septembre au 2 octobre  
de 10h à 18h

**• 1er canton**  
Pavillon de l'Hôtel de Ville  
du 5 au 9 octobre - de 10h à 19h

**• 4ème canton**  
MPT Georges Sand  
du 12 au 16 octobre - de 10h à 18h

**• 5ème canton**  
MPT l'Escoutaire

du 19 au 23 octobre - de 10h à 18h

**• 6ème canton**  
MPT Salle Rosecchi  
du 26 au 30 octobre - de 10h à 18h

**• 7ème canton**  
MPT Joseph Ricôme  
du 2 au 6 novembre - de 10h à 19h

**• 8ème canton**

MPT Marcel Pagnol  
du 9 au 13 novembre - de 10h à 18h

**• 10ème canton**  
MPT Marie Curie  
du 16 au 20 novembre - de 10h à 18h

**• 9ème canton**  
MPT Léo Lagrange  
du 23 au 27 novembre - de 10h à 18h

La Commission "Montpellier au Quotidien" est une structure à la disposition de tous les Montpelliérains. Chacun peut la saisir pour régler les petits problèmes de cadre de vie dans les quartiers :

un lampadaire en panne, un banc à installer, une signalisation à revoir, un ajustement pour un itinéraire de bus, une borne à poser...

Créée depuis 1986 cette structure est présidée par le député-maire Georges Frêche, avec un premier vice-président, Serge Fleurence, et deux vice-présidents adjoints, Louis Pouget et Paul Prunier.

La commission se réunit chaque mois à la Mairie avec les représentants des associations de quartiers, les élus et les responsables techniques et administratifs. Elle dispose d'un secrétariat qui peut enregistrer les demandes écrites ou téléphonées afin de les soumettre à la commission.

**Pour contacter la commission Montpellier au quotidien, écrire à la mairie à :**  
**Serge Fleurence**  
**1, place Francis Ponge,**  
**34 064 Montpellier Cedex**  
**ou téléphoner au**  
**04 67 34 74 50**



**Serge Fleurence**  
Vice-Président



**Louis Pouget**  
Vice-Président Adjoint



**Paul Prunier**  
Vice-Président Adjoint



**Any Foot**  
Chargée de mission  
2ème canton